

OCTOBRE
NOVEMBRE
1 9 8 8
N° 2 6 9

B R R S

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
Gérard MANDVILLE
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

amélioration

Le nouveau Directeur Général, Mr KOURILSKY, affiche cinq objectifs :

- 1.) Réaffirmer la cohérence de l'unité du CNRS.
- 2.) Développer son rôle dans la construction de l'Europe Scientifique.
- 3.) Poursuivre sa mission de recherche fondamentale corrélativement avec sa mission de transfert des connaissances.
- 4.) Contribuer à la rénovation de la recherche universitaire.
- 5.) Adapter, assouplir et moderniser le fonctionnement du CNRS.

EDITO

Le nouveau Directeur Général, Mr KOURILSKY, affiche cinq objectifs :

- 1.) Réaffirmer la cohérence de l'unité du CNRS.
- 2.) Développer son rôle dans la construction de l'Europe Scientifique.
- 3.) Poursuivre sa mission de recherche fondamentale corrélativement avec sa mission de transfert des connaissances.
- 4.) Contribuer à la rénovation de la recherche universitaire.
- 5.) Adapter, assouplir et moderniser le fonctionnement du CNRS.

Pour parvenir à ces objectifs, le Directeur Général déclare qu'il faut "analyser, observer, évaluer pour saisir avant d'agir". Pourquoi pas ? Seulement voilà, pour mener à bien tout ça, il faut tout de même régler un certain nombre de problèmes... A commencer par l'héritage : deux ans de suppressions de postes, la paralysie du CNRS, l'exclusion des ITA du Comité National, l'autoritarisme... qui succèdent aux espoirs déçus d'une réforme statutaire bien loin de correspondre aux exigences de la recherche.

Puisqu'il n'y a aucune raison de douter de la sincérité de ces propos, il doit savoir que la mise en oeuvre de son programme suppose qu'il rétablisse la confiance des chercheurs et des ITA. La question est de savoir ce qu'il est prêt à mettre en jeu pour y parvenir.

Le SNTRS-CGT est intervenu sur la base de propositions concrètes permettant l'amélioration du statut (voir lettre à la direction page 12). Beaucoup de ces propositions peuvent être rapidement satisfaites, d'autres méritent discussion. Nous y sommes prêts, à condition de ne pas jouer la montre.

FNITA

suite

La direction générale annonce la mise en place de "groupes de réflexion" sur la formation, sur la "gestion des ressources humaines", pourquoi pas ? Si tout cela peut contribuer à définir des stratégies de redressement dans des domaines aussi essentiels. Encore faut-il que ces groupes ne se substituent pas aux relations syndicats-direction, mais qu'ils permettent d'enrichir la discussion et les négociations qui doivent s'ouvrir et notamment sur chacun des cinq objectifs.

Pour tout cela le SNTRS-CGT est disponible.

Dans ce contexte marqué par les grands mouvements sociaux qui ont commencé à s'exprimer avec l'ampleur que l'on sait, la nécessité d'un syndicalisme de lutte, indépendant, unitaire et démocratique est induite.

Mais il est tout aussi évident que la démarche de classe qui doit inspirer la CGT n'est pas incompatible avec un effort d'analyse rigoureux des réalités sociales, professionnelles et institutionnelles, dans lesquelles se déroule l'activité syndicale quotidienne. Cet effort passe d'abord par l'écoute des collègues et notamment par la réunion régulière des syndiqués pour imaginer les réponses collectives aux problèmes des laboratoires et de l'Etablissement. Du plus "petit problème" aux questions d'orientation, chacun est concerné et doit pouvoir se reconnaître dans l'expression de son syndicat. Les Congrès de l'UGICT et de l'UGFF doivent être des moments où la CGT puise dans les échanges d'expériences et de situations pour mieux comprendre ce que sont les salariés qu'elle représente, pour mieux définir ses orientations. C'est dans cet esprit de solidarité qui fonde le syndicalisme de classe que le SNTRS-CGT entend participer pleinement à ces Congrès ; pour y apporter son expérience et écouter celles des autres afin d'enrichir sa réflexion.

C'est le sens profond de la démocratie syndicale, à l'opposé des coups de force, ou des manipulations en tous genres qui tentent de déstabiliser le SNTRS-CGT et plus ou moins encouragés.

Le SNTRS-CGT a du pain sur la planche. Les personnels du CNRS lui font confiance. Il doit répondre à leur attente sans trop se laisser distraire. La première réponse à ceux qui veulent s'inventer des structures, au mépris des règles démocratiques, c'est d'abord l'activité au service des travailleurs scientifiques. C'est elle qui tranchera en dernier ressort mais certainement pas les réponses administratives.

Les défis que lancent la Direction et le Gouvernement en sont l'occasion. A nous, avec les personnels, d'intervenir pour transformer le CNRS, l'INSERM et l'INRIA en organismes scientifiques mieux capables de répondre aux besoins sociaux des travailleurs.

Gérard MANDVILLE
Secrétaire Général.

15 NOVEMBRE

Premier succès de nos actions.

Dans le débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, le budget de la Recherche s'est accru de 320 transformations d'emplois (ITA et Chercheurs) pour les EPST et qui s'ajouteraient aux 214 initiales,

Gageons qu'une plus grande mobilisation aurait permis des succès plus importants !

SOMMAIRE

- PAGE 2** **EDITO** suite et fin.
- PAGE 3** **SOMMAIRE**
- PAGES 4 à 6** **BUDGET RECHERCHE 89...**
Il y a loin des déclarations aux actes !
- PAGE 7** **EXTRAITS DU COMMUNIQUE**
officiel du Conseil des Ministres du 5/10 88.
- PAGES 8 à 11** **COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE**
avec le Directeur Général du CNRS du 23/9/88.
- PAGES 12-13** **AMELIORER LES STATUTS**
DU PERSONNEL ET DES EPST :
Le SNTRS-CGT S'est adressé au Directeur Général du CNRS.
- PAGES 14 à 19** **PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT**
POUR L'AMELIORATION
DU STATUT DES PERSONNEL
DU CNRS.
- DANS LES INSTANCES**
DU SNTRS-CGT...
- PAGES 20 à 30** **CONSEIL SYNDICAL NATIONAL**
des 25 et 26/10/88
- AU CNRS...**
- PAGES 31 à 33** **LE CONSEIL SCIENTIFIQUE**
du CNRS du 13/9/88.
- PAGES 34 à 37** **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
du CNRS du 29/9/88.
- PAGES 38-39** **PRIMES**
. Le 10/10/88, le SNTRS-CGT s'est adressé au
Directeur du Personnel du CNRS.
. Tableaux des primes du 2ème semestre.
- PAGE 40** **SOLIDARITE INTERNATIONALE...**
ALLO SNTRS-CGT
24 heures sur 24
VOTRE COTISATION...

BUDGET RECHERCHE...



BUDGET 89 ...

CNRS-INSERM-INSRIA

*Il y a loin
des déclarations aux actes !*

Le projet de loi de finances pour 1989 est élaboré sous le signe de la continuité, malgré quelques inflexions en matière d'enseignement et de recherche. Il est construit sur une base d'inflation de 2,6%.

La recherche étant qualifiée de prioritaire par le gouvernement, les dépenses budgétisées ont une augmentation légèrement supérieure à celle du budget général (7,6% pour le BCRD contre 4,6% pour le budget général). Ce qui revient à une augmentation en volume de 4% du BCRD, on est loin des 17,8% d'augmentation en volume prévus par la L.O.P.. A ce rythme, la France n'atteindra pas en 1990 le niveau de 3% du PIB consacré aux dépenses de recherche et de développement.

La progression du BCRD ne doit pas être à un rythme inférieur de 7 à 8% pour que le développement des programmes spatiaux européens (Hermès, Colombus, etc...) ne portent pas atteinte au reste de la recherche.

5 priorités sont affichées par le Ministre de la Recherche

- . Une politique active de l'emploi scientifique,
- . le développement de la formation pour la recherche,
- . l'accroissement des moyens en faveur des organismes de recherche,
- . le soutien à la recherche industrielle,
- . la mise en place d'une instance d'évaluation.

1) UNE POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Le ministre indique que 918 emplois devraient être créés, 597 chercheurs et 321 ITA. Outre qu'il comprend le décret d'avance, il semble que ce décompte totalise les créations de postes et oublie les suppressions.

Pour le CNRS, au budget, 284 postes de chercheurs seraient créés mais 37 relèvent du décret d'avance et 7 sont affectés dans les ministères, bilan : 240 créations pour 1989 soit 2,4% de création. Le taux de création est insuffisant pour assurer le rééquilibrage de la pyramide des âges et surtout pour recruter les nombreux chercheurs permanents travaillant dans les laboratoires.

Si la création de postes d'ITA marque une rupture avec la politique passée de suppression d'emplois d'ITA, le nombre de créations est très insuffisant pour compenser les emplois supprimés en 87-88 et surtout pour répondre aux besoins technologiques du développement scientifique.

Par contre il y a très peu de transformations d'emplois et l'arrêt des dernières mesures liées à l'accompagnement du statut marquent encore mieux le phénomène : 15 transformations d'emplois au CNRS, en 1989, pour 5000 déclassés.

(voir en annexe à la fin de l'article)

2) LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION POUR LA RECHERCHE

Les crédits de formation augmentent de 40% pour tenir compte de la revalorisation des allocations de recherche de 5126 Fcs à 7000 Fcs ainsi que l'augmentation du nombre de prolongation pour une troisième année de 830 à 1130 allocations.

Le niveau de l'allocation de recherche reste insuffisant au regard du niveau de qualification des allocataires titulaires d'un DEA.

3) L'ACCROISSEMENT DES MOYENS EN FAVEUR DES ORGANISMES DE RECHERCHE

Les moyens des organismes (Dépenses Ordinaires + Autorisation de Programme) augmentent de 6,4% (20390 MF contre 19173 MF).

Le soutien des programmes augmentent de 6% et les crédits de matériels moyens et mi-lourds de 9%.

	CNRS	INSERM
Dépenses Ordinaires	7341,5 MF +8,7%	1163,7 MF +9%
Autorisation de Programme	2320,8 kF +5,4%	564,5 kF +4,5%
Crédits de Paiement	2286,6 kF +9,56%	553 kF +7%

Compte tenu de l'inflation prévue, de l'indice de sophistication, les crédits ne permettent pas de redresser véritablement la situation.

4) LE SOUTIEN A LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Sous ce titre, le gouvernement place le développement des programmes technologiques (nucléaire civil, électronique, aéronautique). Ainsi le CEA voit sa dotation diminuée, ce qui oblige le CEA à se tourner encore plus vers la recherche militaire.

La filière électronique et l'aéronautique voient leurs crédits reconduits. Par contre, le CNES connaît une progression de ses crédits de 20%, liés aux programmes internationaux (Ariane, Hermes, etc...).

Le fonds de la recherche et de la Technologie progresse de 30% (1220 MF contre 930 MF) et les 11 programmes nationaux et les actions prioritaires définies par le précédent gouvernement sont poursuivis.

La plus grande part de ce fonds est affectée au secteur industriel et sert à développer la coopération entre les organismes et l'industrie ainsi que la procédure des sauts technologiques lancée en 1988 qui est aussi financée par le Ministère de l'Industrie (250 MF).

Les crédits de l'ANVAR progressent de 15% (726 MF contre 626 MF) et serviront à mettre en oeuvre et à développer les actions de valorisation des PME et PMI.

Au total, les moyens consacrés à l'aide à la recherche et à l'innovation des entreprises sont en hausse de 40% (2196 MF contre 1556 MF).

C'est la vraie priorité dans le budget, alors qu'un grand retard existe dans le développement de la recherche industrielle et que c'est la responsabilité des industriels de la développer, ce sont les crédits de l'Etat qui vont soutenir une activité que les grandes entreprises refusent de développer.

5) LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE D'EVALUATION

Pour évaluer l'impact des actions de recherche, le Ministère met en place une instance en prenant exemple du Comité National d'évaluation présidé par L.Schwartz dans le domaine de l'éducation. Pour cela, 10 postes sont créés avec 5 MF de crédit.

Quelle sera la mission de cette instance d'évaluation ? Est-elle une réponse aux critiques concernant l'attribution de moyens aux industriels sans évaluation ? Ou est-ce une super-instance court-circuitant la nécessaire démocratisation des organismes de recherche ?

Une instance ne remplacera pas la nécessaire démocratisation des choix, des enjeux afin de faire participer les citoyens à ceux-ci.

ANNEXE

*** LES CREATIONS DE POSTES**

CNRS

Chercheurs : création de 284 postes de chercheurs
dont 212 CR1 et 72 CR2
mais 37 du décret d'avance et 7 allant dans les ministères donc en net = 240.

ITA : création de 100 postes d'ITA

93 CNRS : 14 IR2
2 IR2
18 AI
22 T3
5 AJT2
12 AGT2
10 SAR3
10 AGA2

7 IN2P3 : 4 IR2
3 T3

INRIA

création de 13
postes de chercheurs : 4 DR2, 6 CR1, 3 CR2.

Création de 7
postes d'ITA : 5 IR2, 1 IE2, 1 AAR2.

INSERM

Chercheurs : création de 50 postes chercheurs dont 11 du décret d'avance = 5 DR2 et 45 CR1.

ITA : création de 22 postes ITA : 5 IR2
4 IE2
6 AI
3 T3
2 SAR3
2 AAR2

*** LES TRANSFORMATIONS POUR CHANGEMENT DE CLASSE**

CNRS

287 transformations : 91 T3 → T2
59 T3 → T1
34 SAR3 → SAR2
20 SAR2 → SAR1
47 IR2 → IR1
18 AAR2 → AARP
18 AAR2 → AAR1

INSU

4 transformations : 1 IR2 → IR1
1 IE2 → IE1
1 AJT2 → AJT1
1 SAR3 → SAR1

IN2P3

21 transformations : 3 IR2 → IR1
4 IE2 → IE1
5 T3 → T1
4 T2 → T1
1 AAR2 → AARP
2 SAR3 → SAR2
2 SAR3 → SAR1

INRIA

7 transformations :
1 IR2 → 1 IR1 et 1 IRO
1 IE2 → 1 IE1
2 T3 → 2 T2
2 SAR3 → 2 SAR2

INSERM

40 transformations : 13 IR2 → IR1
3 IE2 → IE1
12 T3 → T1
6 SAR3 → SAR1
6 SAR3 → SAR2

*** LES TRANSFORMATIONS D'EMPLOI EN CHANGEMENT DE CORPS**

CNRS

Chercheurs : 55 CR2 → DR2
22 CR2 → DR1

ITA : 5 T3, 5 AJT2, 5 AGA1 transformés en 10 IE2 et 5 IR2
ce qui permettrait 50 changements de corps.

INSERM

chercheurs : 5 CR2 → DR2
2 CR2 → DR1

ITA : 4 AJT 1, 4 AJT 2 transformés en 4 IE 2, 4 AI.

INRIA

Chercheurs : 1DR2 → classe exceptionnelle
ITA : 2 T3 → 2 AI

ENTREVUE DU SNTRS-CGT AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DU CNRS...

Compte rendu de l'entrevue avec la Directeur Général du CNRS du 23 septembre 1988

Le nouveau Directeur Général, Mr Kourilsky, a souhaité rencontrer régulièrement les organisations syndicales, c'est dans cet esprit qu'il nous recevait le 23 septembre 1988.

Nous lui avons fait part de nos appréciations et positions sur différents sujets qui intéressent particulièrement les personnels du CNRS.

EMPLOI

Le Directeur Général trouve satisfaisantes les 240 créations de postes de chercheurs avec suffisamment de CR1 pour résorber partiellement le bourelet au passage CR2—>CR1.

Le nombre de postes créés et les départs devant permettre un taux de renouvellement des chercheurs de 4,5% en 89. Ce n'est ni l'opulence, ni un drame, un tel rythme permettrait d'atteindre en 1992 le renouvellement par départ à la retraite, sans création de postes. Il trouve très positive la création de 100 postes d'ITA, même si le nombre n'est pas entièrement satisfaisant.

Commentaire SNTRS-CGT

Nous trouvons insuffisant le nombre de créations d'emplois d'ITA et de chercheurs. Pour les chercheurs le nombre de créations est inférieur à 3%, objectif minimal pour assurer le renouvellement du corps des chercheurs. Et surtout très insuffisant au regard des emplois nécessaires pour recruter les chercheurs nécessaires au développement de la recherche et qui exercent déjà une recherche à plein temps. Il n'y a qu'à regarder l'augmentation de l'âge moyen à l'entrée au CNRS.

Pour les ITA, le nombre de créations est notoirement insuffisant en regard des 600 suppressions de ces trois dernières années. Il ne permet pas de redresser le rapport ITA/chercheurs qui continue de régresser. Si on voulait revenir au rapport ITA/chercheurs de 78, c'est environ 2300 postes d'ITA qu'il faudrait créer.

Cette situation est lourde de conséquences dans les laboratoires avec des modifications du contenu du travail à la fois pour les ITA et pour les chercheurs. Ceux-ci assument de plus en plus de tâches techniques au détriment des tâches scientifiques.

C'est aussi une dévalorisation de la formation par la recherche qui parfois n'est qu'une formation technique accompagnée d'une exploitation des étudiants de troisième cycle ou des boursiers des pays en voie de développement. C'est aussi la précarité qui s'installe dans les laboratoires.

INIST (ex CDST et CSDH)

Pour le Directeur Général, aucune des créations de postes d'ITA n'ira à l'INIST cette année. Les postes initialement prévus devraient venir d'une autre dotation ??? ... Pour le CNRS, l'INIST n'a plus d'incidence sur le Budget en 89.

L'INIST n'est pas le transfert du CDST mais s'inscrit dans un projet plus large (projet présidentiel de grande bibliothèque). Le Directeur Général souhaite aborder cette question dans une prochaine réunion.

Il est conscient des problèmes humains qui sont posés par le transfert du CDST à Nancy, notamment le reclassement des personnels qui souhaitent rester dans la région parisienne. Il engage Messieurs Morvan et Delacote à traiter avec les représentants syndicaux du CDST.

Commentaire SNTRS-CGT

Le transfert du CDST reste une monumentale erreur et une perte considérable pour le développement de l'information scientifique et technique en France. De même les conditions scandaleuses dans lesquelles se fait le transfert sont sous-estimées par le Directeur.

EMPLOI RECLASSEMENT

Nous avons vigoureusement insisté sur l'urgence d'un plan de reclassement de tous les sous-classés pour remédier à l'injustice actuelle et comme une nécessité vitale pour le CNRS.

A cela le Directeur Général répond sur la nécessité de réfléchir aux procédures d'évaluation des ITA. Dans la deuxième quinzaine d'octobre, la DPAS fera avec les syndicats un bilan de ce qui s'est passé depuis 1982 et le suivi de carrière pour en tirer des leçons et mettre en place les critères pour l'évaluation des ITA.

Le Directeur Général souhaite argumenter ses demandes et posséder les éléments nécessaires pour une meilleure gestion des personnels et associer les personnels à la définition de l'évaluation.

Commentaire SNTRS-CGT

Les ITA ont été suffisamment échaudés avec le suivi de carrière pour ne pas s'impliquer dans un processus qui n'aboutirait pas à une revalorisation de leur carrière. Nous avons fait part du mécontentement des personnels dans les parodies d'évaluation des concours, sélection professionnelle. Conséquences du très fort sous-classement en regard des qualifications exercées.

Il faut que la Direction affiche une volonté de remédier au sous-classement et obtienne des mesures budgétaires si elle veut une mobilisation des ITA. Ce serait une première mesure qui montrerait l'intention du gouvernement. Elle devrait être accompagnée d'un retour à la démocratie dans tout le CNRS, en partant du laboratoire. Pour signifier l'importance que la Direction semble attacher aux fonctions des ITA, elle pourrait faire établir les besoins des laboratoires et services en ITA, en partant des qualifications nécessaires. Cette prospective partant des labos permettrait de faire réfléchir aux besoins quantitatifs et qualitatifs en ITA, au plan de formation nécessaire pour répondre aux évolutions des différentes

disciplines. Cela permettrait au CNRS de réfléchir à l'évolution des métiers selon les secteurs scientifiques en y associant un comité national rénové. Le CNRS a besoin d'une dynamique d'action et d'une réflexion approfondie sur l'emploi ITA qui débouche sur la création de postes, la reconnaissance des qualifications, des plans de formation répondant aux besoins.

La politique actuelle de redéploiement des ITA doit être revue, c'est une politique de pillage qui n'autorise pas une politique de formation et de qualification, notamment avec les concours internes avec postes affichés. Il faut une politique d'affichage des emplois démocratiquement élaborée, et les moyens de remplacer rapidement les départs dans les laboratoires.

Le Directeur Général a été intéressé par la démarche. Il estime qu'il n'y a pas assez d'ITA, qu'un travail sérieux d'évaluation est à faire et qu'il faut mieux gérer les ressources humaines. Mais il n'a pris aucun engagement en dehors d'une augmentation importante du budget de la formation permanente et l'élaboration, en concertation avec les syndicats, d'un plan de formation avant la fin de l'année.

AMELIORATION STATUTAIRE

Faute de moyens ou de volonté politique, le statut de titulaire comprend de nombreuses insuffisances qui alimentent un lourd contentieux revendicatif. Le problème des concours, que nous n'avons jamais voulus, est le plus criant mais il en existe beaucoup d'autres comme les barrages de classes, les carrières, la structure des corps, les modes de gestion (éviction des ITA du comité national), ainsi que le fonctionnement démocratique du CNRS.

La Direction Générale est prête à examiner et à soutenir des aménagements du statut. Mais elle estime qu'ils ne doivent pas être trop importants pour aboutir et qu'ils ne doivent pas conduire à une remise en cause globale du statut.

Cette ouverture pour des améliorations du statut est très importante. Nous n'avons pas à nous limiter, c'est le rapport de force que nous saurons créer qui déterminera l'ampleur du succès. A nous de faire agir les personnels autour de nos propositions.

RETRAITE

Nous avons insisté sur la colère des personnels devant l'ampleur de la dette pour valider les années de non-titulaires et sur son caractère injuste. Tout en reconnaissant cette injustice, la Direction Générale a renvoyé sur les ministères de tutelle. Par contre la situation financière de l'IRCANTEC est très inquiétante et actuellement 3000 dossiers de personnels des EPST sont bloqués à l'IRCANTEC, celle-ci étant en difficulté pour effectuer les versements des cotisations retraites.

La signature de notre pétition sur les retraites peut être un moyen de débloquer la situation.

PRIME

Nous avons stigmatisé l'attitude du CNRS de ne pas appliquer l'arrêté sur la répartition des primes pour les IE contrairement aux autres EPST et sur l'absence d'un texte garantissant la prime aux administratifs. Cette politique permettant d'alimenter une surprime dont le caractère discriminatoire est notoire et prélude à une rémunération au mérite.

Des commentaires embarrassés nous ont été fournis. Confirmant que les IE auraient pu avoir la prime leur revenant (+ 1000 fcs par semestre environ), mais que si le recrutement devenait plus précoce, s'il y avait moins de postes gelés, cela était moins évident.

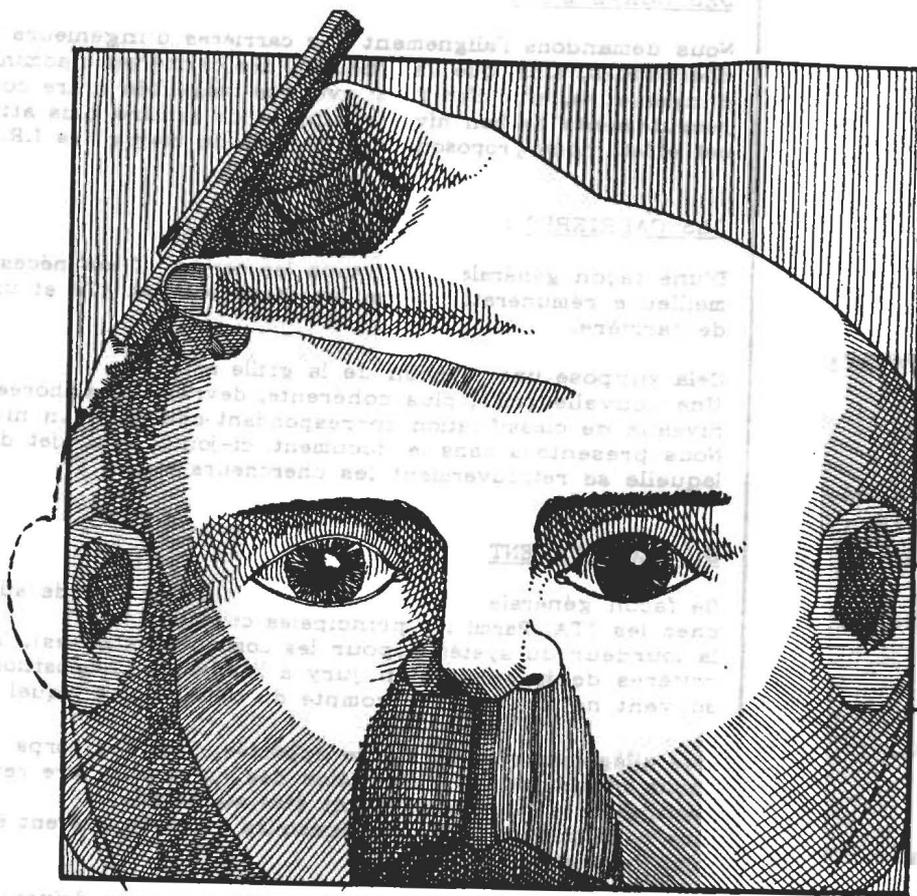
Nous avons obtenu qu'il y ait transparence sur la répartition du crédit prime. à suivre...

ACTION SOCIALE

Nous avons demandé que, dans le cadre de la préparation du budget 89, le budget de l'action sociale, et particulièrement celui du CAES, bénéficie d'une revalorisation substantielle puisqu'il n'avait pas été augmenté depuis trois ans. Le Directeur Général a pris note de la demande.

CONCLUSION

S'il est positif qu'à nouveau un dialogue s'engage entre les organisations syndicales et la Direction Générale, cela ne peut en rester là. C'est aux décisions concrètes que seront jugées la Direction et le gouvernement et cela dépendra du rapport de force que nous saurons créer. L'ouverture de modifications statutaires est un des points d'appui pour l'action des personnels, c'est de cette action et de son ampleur que viendront les succès revendicatifs.



assurer la maîtrise scientifique et technique, enrichir la qualité du travail, élever les qualifications, intervenir dans les orientations par la démocratie

AMELIORER LES STATUTS DU PERSONNEL ET DES E.P.S.T.

Lors de l'entrevue Direction/SNTRS-CGT du 23/9/88, le Directeur Général nous avait informés de la volonté du Gouvernement d'apporter des modifications aux décrets statutaires des E.P.S.T. et de leurs personnels.

Paris le 8 novembre 1988

M. KOURILSKY
Directeur Général au CNRS
15, quai Anatole France
75007 PARIS

Notre Syndicat a adressé la lettre ci-contre au Directeur Général pour lui donner connaissance des améliorations que nous voudrions voir apportées aux statuts. Nous invitons les adhérents à diffuser largement ces propositions, à les faire débattre par les personnels pour qu'ils les appuient.

• Une démarche similaire doit être faite auprès de la Direction de l'INSERM.

Monsieur Le Directeur Général,

Nous voulons vous faire part de nos propositions visant à améliorer la situation des personnels de la Recherche et notamment des modifications à apporter au statut cadre et à celui particulier au CNRS, aux textes concernant le Comité National et le Conseil Scientifique, à ceux concernant les primes et le déroulement des concours.

Ces propositions sont contenues dans le document ci-joint.

Il s'agit, concernant le statut lui-même :

DES CORPS D'ITA :

Nous demandons l'alignement des carrières d'ingénieurs sur celles de chercheurs, ainsi que l'alignement des carrières d'administratifs sur celles d'ingénieurs, afin d'en finir avec les inégalités entre corps. Permettre des recrutements de bon niveau suppose de rendre plus attractives les carrières. A cet effet, nous proposons une refonte du corps des I.R..

DES CARRIERES :

D'une façon générale (pour tous les corps), il est nécessaire d'assurer une meilleure rémunération pour les chercheurs et ITA et un meilleur déroulement de carrière.

Cela suppose une révision de la grille actuelle.

Une nouvelle grille, plus cohérente, devra être élaborée sur la base de 8 niveaux de classification correspondant chacun à un niveau de qualification. Nous présentons dans le document, ci-joint, le projet d'une telle grille, dans laquelle se retrouveraient les chercheurs et les ITA.

DU RECRUTEMENT :

De façon générale, les concours sont un des grands sujets de mécontentement chez les ITA. Parmi les principales critiques : la lourdeur du système (pour les concours externes), la disparité dans les critères de jugement d'un jury à l'autre, la composition des jurys qui trop souvent ne tiennent pas compte du métier dans lequel le concours est ouvert.

Des allègements doivent être apportés. Tous les corps doivent être traités de façon identique ; la composition des jurys doit être revue, l'épreuve facultative d'informatique doit être supprimée.

Les conditions d'accès aux concours externes doivent être harmonisées entre tous les corps.

Les conditions de reclassement après concours doivent être revues (concours externes et internes). Cela vaut également pour les changements de corps au choix.

DES PROMOTIONS

Concours internes

Les conditions d'accès aux concours internes doivent être assouplies (limite d'âge, ancienneté, dossier). Ils ne doivent plus être préaffectés. .../...

La composition des jurys doit être revue.
 Pour opérer le reclassement, le concours interne n'est pas le mieux adapté.
 Nous proposons la mise en place d'une Commission Paritaire de Reclassement.

Changement de corps au choix

Les conditions, pour être proposées, doivent être assouplies (âge, ancienneté).
 Les possibilités doivent être augmentées.

DES CRITERES :

Des critères négociés, valables pour tous, doivent servir au jugement pour les experts et les CAP, lors des concours externes et internes, de l'évaluation périodique et des avancements de corps au choix.

DE LA LISTE DES EXPERTS :

Cette liste doit être composée sur proposition :

- d'une part de l'administration du CNRS,
- d'autre part des organisations syndicales.

De plus, Tous les élus ITA au Comité National font partie de cette liste d'experts.

LA MOBILITE :

Les dispositions de l'article 240 du statut cadre doivent être appliquées à tous les ITA, quelque soit leur lieu d'affectation (laboratoire ou service).
 La notion de "3 propositions", dont une dans le département, doit être rajoutée aux article 240 et 241 du statut cadre.

LES PRIMES :

Dans l'attente de leur intégration au salaire, des améliorations doivent être apportées :

- application des textes existants aux administratifs, dans les mêmes conditions qu'aux ingénieurs et personnels techniques,
- un taux de 16 % pour tous les corps (ITA et Chercheurs),
- application immédiate de la nouvelle prime dès la nomination dans un corps ou un grade supérieur.

DU COMITE NATIONAL ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Les ITA doivent retrouver (au moins) la place qui était la leur dans ces instances. Cela entraîne l'abrogation des textes qui l'ont remise en cause.

D'autre part, les élus ITA dans ces deux instances doivent pouvoir participer à l'ensemble de leurs travaux. Lors des phases d'évaluation, de promotion et de recrutement des chercheurs, ne participeraient au vote que ceux d'un rang au moins égal au poste à pourvoir ou au chercheur examiné (rang égal étant pris ici au sens catégorie Fonction Publique).

DES MISSIONS

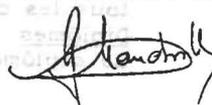
Les frais de missions, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, doivent couvrir, au moins, la totalité des frais engagés par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

VALIDATION DES ANNEES DE NON TITULAIRES

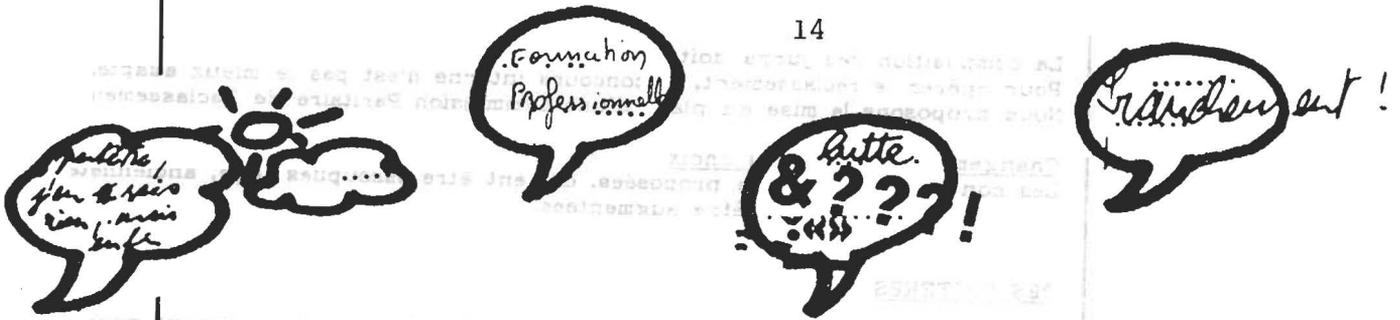
Elle doit être gratuite de façon à tenir compte de la situation particulière des personnels des EPST. Tels sont les sujets et les propositions que nous proposons de discuter dans le cadre des négociations à venir.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Gérard MANDVILLE



Secrétaire Général



PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

POUR L'AMELIORATION DU STATUT DES PERSONNELS DU CNRS

I - Les corps d'ITA

1) REFONTE DU CORPS DES I.R.

- regrouper les IRI et IR2 dans un nouveau corps d'IR à un grade,
- créer un corps d'Ingénieur-Directeur (ID) à un grade, où se retrouveraient les IR hors classe actuels, ce corps étant aligné sur les indices de début et de fin de carrière du corps des DR de 2ème et 1ère classe,
- créer un corps d'Ingénieur Directeur Principal (IDP) à un grade, aligné sur DR1 et DR classe exceptionnelle,

2) ALIGNEMENT DES CORPS D'ADMINISTRATIFS SUR CEUX DE LEURS HOMOLOGUES INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES.

Cela suppose :

- l'alignement : CAR sur IR, et de AAR sur IE,
- la création d'un corps niveau BAC+2 pour les personnels administratifs aligné sur celui des Assistants Ingénieurs,
- l'alignement de SAR sur Technicien (indices de début de carrière),
- l'alignement de AGA sur AGT (indices de fin de carrière).

3) SUPPRESSION DE TOUS LES BARRAGES DE GRADES DANS TOUS LES CORPS POUR ASSURER UNE CARRIERE MINIMUM A TOUS

4) SUPPRESSION DANS LES TEXTES STATUTAIRES DES CORPS D'AIDE TECHNIQUE (AIT) ET D'AGENT DE BUREAU (AGB)

5) DES DUREES D'EHELONS, RAMENEES A 2 ANS MAXIMUM POUR TOUS LES EHELONS A PLUS DE 2 ANS AUJOURD'HUI

II - Le recrutement

LES CONCOURS EXTERNES

A) Les conditions d'accès aux concours

- l'accès au concours doit être autorisé, pour tous les corps, aux personnes qui justifient qu'elles possédaient dans l'industrie ou dans un établissement public, une qualification jugée équivalente par les experts du CNRS, aux diplômes requis.
- les concours externes doivent avoir lieu sur titres et travaux pour tous les corps. Une épreuve pratique peut être prévue.
- Diplômes
Le diplôme d'Etat d'Infirmier(e), le diplôme d'Etat d'Assistant(e)



Social(e) et le DEUG doivent ouvrir l'accès au corps d'Assistant Ingénieur au lieu de Technicien comme c'est le cas aujourd'hui.

- L'arrêté fixant les conditions de déroulement des concours doit être modifié dans le sens d'un assouplissement des procédures et pour des recrutements sur la base des qualifications. Ce qui suppose des critères valables pour tous.
L'épreuve facultative d'informatique doit être supprimée. La notion de session de concours doit être supprimée pour les corps d'administratifs.

B) Les jurys de concours externes

Il est nécessaire de modifier le décret cadre sur ce point. Nous proposons la composition suivante (au moins) :

- le Président,
- 4 membres au moins, dont la moitié représentant les ITA, et dont le Directeur de laboratoire ou de service où le poste est affecté.

Les membres des jurys doivent être choisis en fonction de leur compétence pour les métiers examinés.

C) Le reclassement dans les corps supérieurs après le concours

Le décret cadre doit être modifié sur ce point. Il faut qu'au minimum les personnes reçues qui étaient déjà agent de l'Etat (titulaires ou non titulaires) soient classées à un indice comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur.

Les anciennetés de non titulaires doivent être reprises dans les mêmes conditions que celles de titulaires.

Les anciennetés dans les services privés, à un niveau équivalent, doivent être reprises pour les 2/3, comme c'était le cas dans le statut de contractuel.

III - Les promotions

1) LES CONCOURS INTERNES

a) La limite d'âge de 50 ans doit être levée.

b) Les concours internes doivent être réservés aux agents de l'EPST où ils sont ouverts.
Ils ne doivent pas être affectés.

c) Les anciennetés requises doivent être modifiées pour :
l'accès à IR
- 5 ans minimum, au lieu de 7 ans, en IE, CAR et AAR,
- 8 ans minimum, au lieu de 10 ans, en AL.

l'accès à CAR :
- 5 ans minimum, au lieu de 7 ans, en AAR.

De plus, pour tous les corps, les anciennetés acquises dans plusieurs EPST doivent pouvoir être cumulées.

d) Les administratifs AJA et AGA :
Les personnels AJA et AGA doivent pouvoir accéder aux corps d'AI et des personnels techniques T et AJT dans les mêmes conditions que les personnels techniques de même niveau (AJT et AGT).

e) Les jurys de concours internes

Composition proposée :

- le Président,
 - 4 membres au moins dont la moitié représentant les ITA.
- Les membres des jurys doivent être choisis en fonction de leur compétence pour les métiers examinés.

- f) Le dossier de concours internes
Il doit comporter, pour tous les agents, un rapport d'activité de l'agent.
- g) Le reclassement après les concours
Nous proposons les mêmes dispositions que celles prévues après les concours externes (voir ci-dessus).
- h) Autre proposition
Pour les administratifs détachés dans un corps de techniciens ou de personnels techniques, les anciennetés acquises à niveau égal, dans les corps d'administratifs sont assimilées à des anciennetés de techniciens ou de corps de personnels techniques (concours internes et avancement au choix).

2) LES AVANCEMENTS

- a) Le changement de corps au choix
- Les conditions d'âge minimum doivent être levées,
 - la condition d'ancienneté dans le corps d'origine doit être la même pour tous les corps : 5 ans,
 - les anciennetés acquises dans plusieurs EPST doivent pouvoir être cumulées,
 - l'accès du corps des CAR doit être ouvert à tous les AAR ayant 5 ans d'ancienneté (et pas seulement aux AARP),
 - Le reclassement dans le corps supérieur doit se faire dans les mêmes conditions que celles proposées pour les concours externes et internes.
 - Les possibilités (1/6 des recrutements) doivent être considérées comme des minima.
- b) Le changement de grade
Le déroulement de carrière dans un niveau de qualification doit se faire sans barrage de classe et nous en demandons la suppression. Si le statut devait rester en l'état, le changement de grade doit pouvoir être possible dès que l'indice de la classe supérieure est atteint dans la classe inférieure, sans condition d'ancienneté dans le corps.
Le contingentement des grades supérieurs doivent être augmenté à 30 % pour les corps de IE, T, AJT, AGT, AJA, AGA et 25 % pour les T1 et les T2, SAR1 et SAR2.
La nécessité de recruter des ingénieurs de haut niveau pour répondre aux besoins de la recherche et de leur assurer un déroulement de carrières exige une refonte des corps des IR. Dans le cadre actuel du statut, c'est une augmentation de la répartition des grades en 20 % de IRO et 40 % de IRI ainsi qu'une augmentation des possibilités de recrutement direct en IRI et IRO qui est nécessaire.
- c) Le changement accéléré d'échelon
- les possibilités annuelles doivent être calculées sur la totalité des effectifs du corps,
 - la condition d'ancienneté maximum d'échelon doit être levée.

IV - La mobilité

- L'article 240 doit être appliqué à tous les agents quelle que soit leur affectation.
- La notion de 3 propositions, dont une dans le département, doit être ajoutée aux articles 240 et 241.
- Les frais engagés par les agents à l'occasion d'une mutation doivent leur être remboursés intégralement

Introduit !

Attente & ???!

V - Les primes

- Il faut rajouter dans les textes actuels, les corps d'administratifs.
- Le taux doit être porté à 16 % pour tous les corps.
- En cas de changement de corps, le montant de la nouvelle prime doit être appliqué dès la nomination.

VI - Conseil Scientifique

Abrogation de l'arrêté modifiant les conditions d'élection au Conseil Scientifique.

VII - Comité National

Les décrets et arrêté concernant le Comité National (décrets 86.1191 et 86.1192 et arrêté du 17.11.86) doivent être abrogés.

Le décret statutaire particulier doit être modifié afin de permettre la participation de tous les élus ITA à tous les travaux du Comité National. Lors des phases de recrutement, d'évaluation et de promotion des chercheurs, seuls participent aux votes les membres de la section qui sont d'un rang au moins égal (rang égal étant pris au sens catégorie Fonction Publique)

Les jurys d'admission CR et DR doivent être composés des membres du Conseil de Département.

VIII - Autres propositions

Les frais de missions, ainsi que tous les frais engagés par les agents dans l'exercice de leurs fonctions doivent être intégralement remboursés.

IX - Propositions pour une nouvelle grille de salaires

(voir grille ci-jointe)

X - La validation des années de non-titulaires

Pour tenir compte de la situation particulière des personnels des EPST (contractuels sans titularisation possible) pendant un grand nombre d'années, il est indispensable de déroger aux conditions habituelles de validation des années de non titulaires. Pour ces agents la validation doit être gratuite.



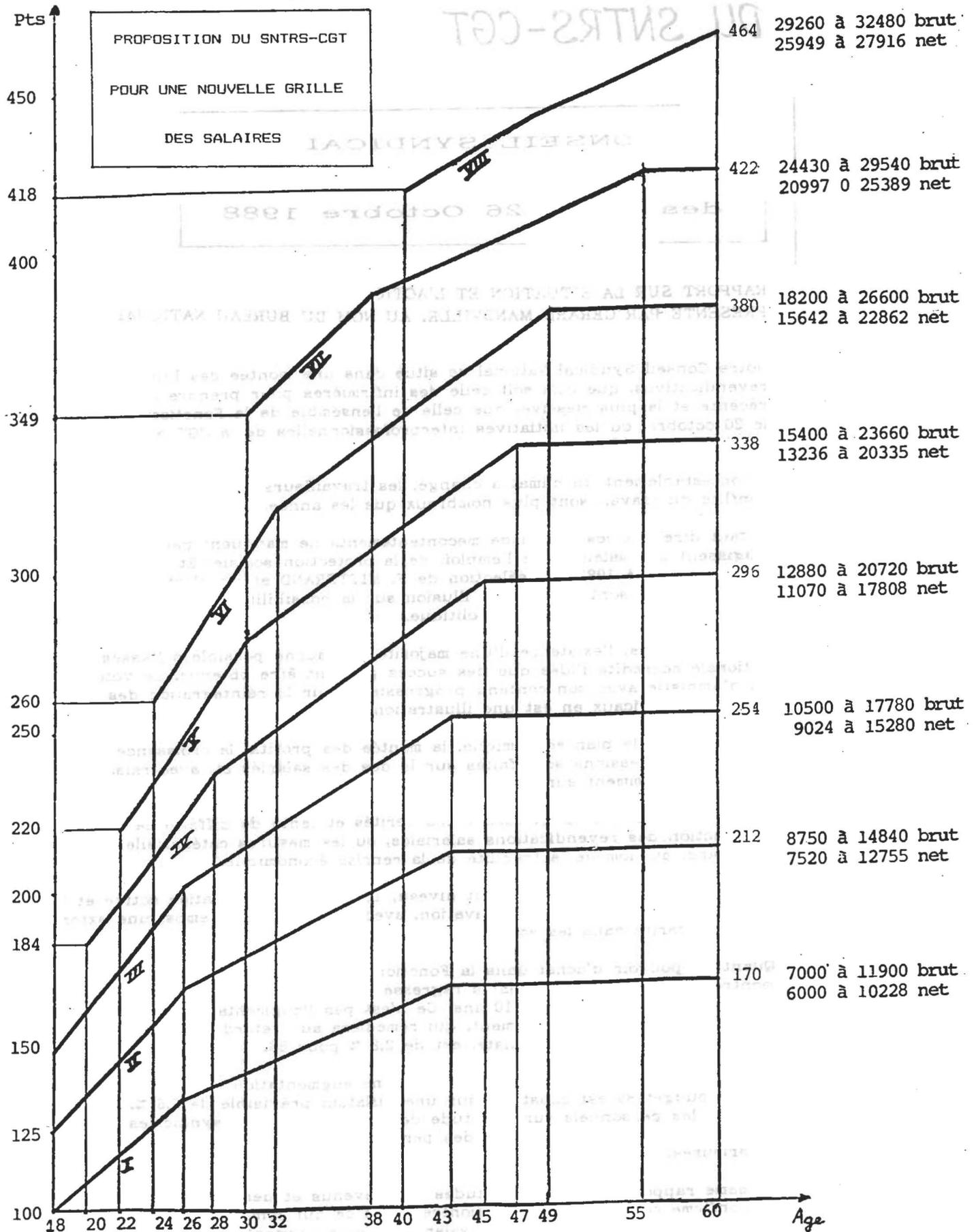
Proposition du SNTRS-CGT pour une nouvelle grille de salaires.

SITUATION ACTUELLE				NIVEAUX		PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT		
CORPS		SALAIRES BRUTS AVEC PRIME	PRIME ACTUELLE MENSUALISEE	SALAIRES NETS TOTAUX	INDICES		SALAIRES BRUTS PRIME INCLUSE	SALAIRES NETS PRIME INCLUSE
DR cl.exc	F	31000	333	26843	VIII	464	32480	27916
	D	27351	"	23688		418		
IR h.c1	F	24949	2633	21901	VII	422	29540	25389
	D	17815		15732		349		
DR1 DR2	F	27667	650 DR1	24002	VI	380	26600	22862
	D	15714	533 DR2	13653				
CR1 CR2	F	19431	218	16638	V	338	23660	20335
	D	9853		8447				
IR1 IR2	F	21268	2274 IR1	18673	IV	296	20720	17808
	D	11126	1723 IR2	9833				
CAR	F	16798	915	14180	III	254	17780	15281
	D	10038	"	8793				
IE	F	16368	1127 IE1	14300	II	212	14840	12755
	D	9563	1166 IE2	8414				
AAR	F	16096	915	14031	I	170	11900	10228
	D	8096	"	7114				
AI	F	13438	1017	11746	VIII	464	32480	27916
	D	8666	"	7620				
T	F	12159	931 T1	10629	VII	422	29540	25389
	D	7019	831 T2 T3	6174				
SAR	F	12143	915	10613	VI	380	26600	22862
	D	6921	"	6101				
AJT AJA	F	8800	707	7697	V	338	23660	20335
	D	6282	"	5524				
AGT	F	7492	691	6569	IV	296	20720	17808
	D	5970	"	5253				
AGA	F	7334	691	6427	III	254	17780	15281
	D	5970	"	5253				
AGB	F	6924	691	6075	II	212	14840	12755
	D	5834	"	5136				

Cette grille a été construite à partir de principes définis dès 1978 par notre syndicat et de revendications déposées depuis.

- * 6000 Frs net minimum (environ 7000 Frs brut), 27900 net maximum (environ 32480 Frs brut = situation actuelle plus 1500 Frs), prime incluse,
- * 8 niveaux de classification correspondant à 8 niveaux de qualification,
- * une carrière, dans un même niveau, de 25 ans maximum, sans barrage,
- * la moitié du gain indiciaire, d'un niveau doit être acquise dans le premier tiers de la carrière,
- * une amplitude de 1,7 maximum entre le début et la fin dans chaque niveau. Cette amplitude est réduite, du niveau 4 au niveau 8, pour tenir compte de l'âge plus élevé de sortie des études,
- * un écart identique entre chaque fin de niveau (42 points dans notre proposition).

DANS LES INSTANCES
DU SNTRS-CGT



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

CONSEIL SYNDICAL

des 25 et 26 Octobre 1988

**RAPPORT SUR LA SITUATION ET L'ACTION
PRESENTE PAR GERARD MANDVILLE, AU NOM DU BUREAU NATIONAL**

Notre Conseil Syndical National se situe dans une montée des luttes revendicatives, que cela soit celle des infirmières pour prendre la plus récente et la plus massive, que celle de l'ensemble de la Fonction Publique, le 20 octobre, où les initiatives interprofessionnelles de la CGT du 18 octobre et du 27 septembre.

Incontestablement un climat a changé, les travailleurs agissent et les conflits du travail sont plus nombreux que les années précédentes.

Il faut dire que les sujets de mécontentements ne manquent pas, qu'ils s'agissent des salaires, de l'emploi, de la protection sociale. Et que, contrairement à 1981, la réélection de F. MITTERAND et les élections législatives se sont faites sans illusion sur la possibilité d'obtenir satisfaction par la seule voie politique.

En même temps, l'existence d'une majorité de gauche possible à l'Assemblée Nationale accrédite l'idée que des succès peuvent être obtenus. Le vote de la loi d'Amnistie avec son contenu progressiste pour la réintégration des délégués syndicaux en est une illustration.

De même, sur le plan économique, la montée des profits, la croissance montrent que ces progressions sont faites sur le dos des salariés et, avec raison, ils agissent, notamment sur les salaires.

Le gouvernement ne peut cacher ces vérités et tente de différer la satisfaction des revendications salariales, ou les mesures catégorielles à plus tard, au nom de la fragilité de la reprise économique.

Mais le chômage reste à un haut niveau, 10,5 % de la population active et les prévisions vont vers une aggravation, avec, dans le même temps, une extension de la précarité dans les emplois.

Quant au pouvoir d'achat dans la Fonction Publique, une étude de l'INSEE montre que le pouvoir d'achat a régressé de 0,8 % par an depuis 78, soit une perte moyenne de 7,9 % en 10 ans. Ce n'est pas l'augmentation de 1 % au 1^{er} septembre, soit 2 % actuellement, qui remédiera au retard accumulé, d'autant que l'inflation prévue, optimiste, est de 2,8 % pour 88.

De plus, le gouvernement ne prévoit qu'une augmentation de 2,2 % en 89, alors que le budget 89 est construit sur une inflation prévisible de 2,6 %. Il faut éclairer les personnels sur l'attitude des autres centrales syndicales qui ne revendiquent pas le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des années antérieures.

Le 6ème rapport du Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts pour la période 84-87 confirme ce qui précède. Il montre qu'en ce qui concerne la rémunération globale de l'ensemble du travail salarié, celle-ci augmente de 15 %, soit moins que le revenu national 22 %, tandis que le revenu primaire des entreprises progressait de 136 %.

Le partage des surplus de croissances fait apparaître que ceux-ci sont obtenus pour l'essentiel contre les salariés en France et contre les peuples des autres pays (par le biais des baisses de prix de l'énergie et des matières premières importées). Il s'agit donc d'une situation fragile et malsaine économiquement.

Le rapport du CERC confirme avec éclat que le redressement financier des entreprises a été obtenu contre les salariés et les retraités. Ce redressement des profits s'accompagne d'une profonde dégradation de la situation économique de la France qui paie au prix fort des choix d'austérité, de redéploiement international et d'abandon du marché intérieur, poursuivi avec constance depuis une quinzaine d'années.

Le budget 89

Le budget 89, malgré quelques inflexions ou redéploiements internes, reste dans la continuité des politiques précédentes : - Stagnation des emplois de fonctionnaires malgré la création de 12000 postes d'enseignants, 918 postes dans la recherche et des créations chez les pénitentiaires, au détriment des PTT et des personnels civils de défense (arsenaux),...

Si le budget de l'Education Nationale augmente de 5,5 %, c'est loin de répondre aux besoins de formation notamment dans le secondaire et l'enseignement technique pour relever les défis en formation qu'appelle la modernisation de l'appareil productif.

Le premier budget reste celui de la Défense. En augmentation de 8 %, alors que le budget général augmentera de 4,6 % pour une inflation prévue de 2,6 %. C'est un gaspillage de ressources financières considérable dans une course au surarmement nucléaire et chimique totalement inutile à la crédibilité de notre défense et notre sécurité, faisant de la France le vecteur européen et atlantique d'une relance de la course aux armements alors que c'est le processus inverse qui s'engage non sans difficultés, dans le monde.

Si le budget du Ministère du travail et de l'emploi progresse de 12 %, il s'agit du traitement social du chômage, mais rien n'est prévu pour le développement de l'emploi et aucune volonté politique se manifeste pour développer une politique industrielle permettant de combler les carences structurelles de l'industrie française. On est très loin des orientations affichées en 81... Ce n'est pas sans conséquence dans notre secteur puisque le développement des nouvelles technologies est de ce fait envisagé de manière limitée et sélective pour répondre aux besoins du capital. Il s'agit plus d'utiliser les nouvelles technologies pour acquérir des positions hégémoniques et pour élever la rentabilité financière dans les créneaux choisis par celui-ci.

La BCRD augmente de 7,6 % mais il ne permettra pas, à ce rythme, de consacrer en 1990 3 % du PIB aux dépenses de recherche et de développement. Compte tenu de l'inflation prévue : 2,6 %, du coût de la sophistication de l'appareillage : (1 à 2 %), c'est une augmentation en volume du 3 à 4 % du BCRD. On est loin des 17,8 % d'augmentation en volume prévus par la LOP. Ce d'autant que le BCRD doit progresser à un rythme de 7 à 8 % au moins pour que le développement des programmes spatiaux européens (Hermès, Colombus, Ariane, etc...) ne portent pas atteinte au reste de la recherche.

Concernant la protection sociale, après le rejet du rapport Chotard par le Conseil Economique et Social, le patronat n'a pas renoncé; loin, s'en faut, à porter des attaques contre le système de protection sociale.

Le gouvernement, quant à lui, même s'il vient de décider d'étendre dans certaines conditions le remboursement à 100 % des médicaments dit "de confort", n'a toujours pas affiché sa volonté de revenir sur les mauvais coups portés à la protection sociale par le précédent gouvernement. Il s'apprête à reconduire le prélèvement de 0,4 % sur les revenus et à augmenter de 1 % la cotisation vieillesse.

LA SITUATION AU CNRS, A L'INSERM ET A L'INRIA

La situation dans l'ensemble du pays n'est pas sans répercussion au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Le budget 89 des organismes dont on a déjà publié les

grandes lignes augmente de 6,4 %, le soutien des programmes de 6 % et les crédits de matériels moyens de 9 %. Compte tenu des retards accumulés, de l'inflation prévue et de l'indice de sophistication les crédits ne permettent pas de redresser véritablement la situation.

Concernant l'emploi

La création de postes de chercheurs est d'environ 3 %, inférieure à l'objectif minimal nécessaire au renouvellement du corps des chercheurs. Elle est aussi très nettement insuffisante au regard des emplois nécessaires pour recruter les chercheurs exerçant une recherche plein temps dans les laboratoires. Quant aux ITA, le nombre de créations est ridicule par rapport aux besoins. Il ne permet pas de redresser le rapport ITA/CHERCHEURS qui continue de diminuer. Si on voulait revenir au rapport ITA/CHERCHEURS de 1978, c'est 2 300 postes d'ITA qu'il faut créer. Et pour atteindre le rapport 2 ITA pour 1 chercheur, c'est 8700 postes qu'il faudrait.

Avec le très faible niveau de créations de postes d'ITA, on continue de modifier le contenu du travail des uns et des autres et nous devons débattre autour de cette question pour faire avancer des revendications qui unissent les ITA et les chercheurs dans les laboratoires.

Quant aux transformations d'emploi d'ITA, cela apparaît comme une provocation au regard du nombre de déclassés au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Pourtant cette question est décisive dans nos organismes. Faute d'un reclassement massif des personnels, le développement du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA sera mis en cause.

De même, il nous faut dénoncer avec force la précarisation de l'emploi et agir pour que le recours aux recrutements sur emplois précaires cesse.

La situation de l'emploi scientifique, l'insuffisance des créations de postes comme celle des moyens pour remédier aux déclassements, cristallisent pour l'essentiel le mécontentement des personnels. Encore faut-il que nous soyons à l'écoute de ce qui s'exprime pour faire connaître notre point de vue sur la situation, en débattre avec les personnels ITA et Chercheurs et aller vers le développement d'initiatives d'actions à un niveau tel qu'on puisse faire évoluer positivement les choses.

L'entrevue avec la nouvelle Direction du CNRS est éclairante, à cet égard, sur ce sujet. Elle est de faire de la gestion des ressources humaines. Certes, il y a beaucoup de choses à améliorer dans ce domaine, où, pour beaucoup prédomine une conception instrumentale des ITA. Des aspirations profondes à être mieux considéré, évalué, reconnu sont des moteurs puissants d'une activité syndicale. C'est sur ces aspirations légitimes des ITA que compte s'appuyer la Direction pour mettre en place une gestion des ressources humaines au moindre coût et surtout pour refuser la démocratisation de la gestion des ITA.

La politique actuelle de redéploiement des ITA doit être revue. C'est une politique de pillage qui n'autorise pas une politique de formation et de qualification, notamment avec les concours internes avec postes affichés. Il faut une politique d'affichage des emplois démocratiquement élaborée et les moyens de remplacer rapidement les départs dans les laboratoires.

Il faut un retour de la démocratie au CNRS et à l'INSERM, avec une volonté politique de la Direction de faire établir les besoins en ITA des laboratoires et des services, en partant des qualifications nécessaires. Cette perspective, partant des labos permettrait de faire réfléchir aux besoins qualitatifs et quantitatifs en ITA, au plan de formation nécessaire pour répondre aux évolutions des différentes disciplines. Cette dynamique d'action et de réflexion devrait déboucher sur la création de postes, la reconnaissance des qualifications, le reclassement, des plans de formation répondant aux besoins. Cela ne se fera pas sans la mobilisation et l'action des personnels pour faire aller la Direction dans ce sens et faire reculer le gouvernement dans sa politique de l'emploi et de transformation. C'est aux actes que nous aurons à juger le gouvernement. Il y a trois ans, nous indiquions qu'une nouvelle étape commençait celle de l'amélioration du statut.

" Alors que la titularisation constitue un acquis précieux et sans sous-estimer la portée des avancées, elles ne suffisent pas en elles-mêmes à

définir un cadre statutaire répondant à la fois aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la Recherche... Il s'agit d'un statut en deçà des aspirations exprimées lors du Colloque National de la Recherche, ses avancées, marquées par la politique d'austérité sont limitées..." Telles étaient les appréciations portées au moment de la sortie du statut, la réalité vécue par les personnels corrobore notre appréciation. Si c'est seulement maintenant que les personnels prennent pleinement conscience des insuffisances du statut, il faut le temps qu'ils se l'approprient. Les difficultés, les lourdeurs, aujourd'hui, sont éclatantes et les réactions qu'elles suscitent obligent la Direction à ouvrir la possibilité d'améliorer le statut.

C'est un point à valoriser et à mettre au bilan des mécontentements exprimés de manières diverses, y compris par notre activité.

Nous avons un contentieux revendicatif important, il ne s'agit pas de nous limiter, aussi bien sur :

- la mise en place d'une grille cohérente et nous avons des propositions qui s'appuient sur nos revendications en matière de salaire et de classifications en fonction des niveaux de qualification ,
- la suppression des barrages de classe,
- l'amélioration des débuts de carrière,
- la modification des pourcentages des différents corps d'Ingénieur de recherche aujourd'hui limités à 5 %, 35 % et 60 % pour la hors-classe, la 1ère et la 2ème classe. Ce qui ne permet pas de recruter les personnels au niveau nécessaire pour certains emplois et d'aboutir au recrutement sur contrats,
- l'alignement des carrières en ITA et chercheurs,
- l'alignement des modes de gestion entre les Ingénieurs, techniciens, et administratifs.

Dans ce qui accompagne le statut :

- la validation gratuite des années de contractuel, qui prend une accuité nouvelle avec l'arrivée des dettes à racheter et les difficultés de l'IRCANTEC,
- les primes.

Dans la composition du Comité National et les modalités d'élection.

Pour revenir à la situation avant l'exclusion des ITA dans bon nombre de travaux du Comité National.

Le BN a listé, l'ensemble des points qui serait à améliorer dans le statut cadre et particulier et différents textes et arrêtés. ils doivent faire l'objet d'une lettre adressée au Directeur Général montrant la logique de nos aménagements statutaires.

L'ACTION

Il est évident que toutes les questions évoquées ne peuvent évoluer que si les personnels en font leur affaire, donc si nous savons les convaincre d'agir.

La pétition-adresse-au-gouvernement, toujours pleinement valable, est en même temps une possibilité d'expression des personnels et un moyen, l'expérience le montre, de prendre ou de reprendre contact avec les ITA et les chercheurs que nous cotoyons, pour susciter parmi eux le débat sur nos propositions.

Nous devons aussi les aborder à partir des difficultés qu'ils vivent tous les jours et les convaincre d'agir pour que des solutions concrètes soient apportées à ces difficultés.

Il nous faut amener le plus grand nombre possible de nos collègues à l'action. C'est de cette façon que nous remplirons le mieux notre rôle de syndicat de la CGT.

Face aux difficultés rencontrées pour mobiliser le plus grand nombre, la tentation peut être grande pour certains de s'engager dans la voie d'une surenchère volontariste, ou d'actions ultra-minoritaires.

A l'inverse de ce que nous voulons, ce type de pratique accroîtrait les difficultés à mobiliser. Cela affaiblirait encore plus la CGT, à un moment où elle a tant besoin de se renforcer.

Les thèmes de mécontentement ne manquent pas : le sous-classement, le pouvoir d'achat, la protection sociale, les concours et la sélection professionnelle, les primes, les conditions de travail et le rachat des années de non-titulaire sont autant de raisons de mécontentement pour les personnels du CNRS et de l'INSERM et de questions sur lesquelles nous devons rassembler des ITA et les chercheurs.

Nous avons des propositions : faisons les débattre par nos collègues de travail.

Il n'y a pas de spontanéité dans l'élaboration des revendications et soyons vigilants à assurer la cohérence de l'ensemble des revendications de toutes les catégories à partir des préoccupations de chacun.

Par contre, il y a une dynamique de l'action, le mouvement des travailleurs en général, celle des infirmières, la journée d'action du 20 octobre où toutes les centrales syndicales appelaient, même si c'était sur des mots d'ordre différents, ont créé un regain d'activité dans le syndicat et parmi les personnels.

Certes très insuffisant, mais c'est à nous de faire démultiplier ces petites mobilisations. C'est ce que nous avons initié depuis le mois de juin pour rassembler de plus en plus fortement pour une action en novembre en s'appuyant sur les journées interprofessionnelles de la CGT.

Le CSN a fait le point de la mobilisation dans tout le syndicat autour des revendications des personnels du CNRS et de l'INSERM contenues dans l'adresse-au-gouvernement.

Il propose de faire du 15 novembre une journée nationale d'action sur nos revendications et de convergences avec l'Enseignement Supérieur et la journée nationale d'action de l'UGICT.

En effet, nos camarades de l'Enseignement Supérieur sont confrontés aux mêmes problèmes que nous concernant le statut, l'emploi, les moyens. De plus, pour bon nombre d'ITA dans les Universités, la mobilisation est plus facile quand les ATOS sont concernés.

En situant cette action le 15 novembre nous signifions aussi une convergence avec l'ensemble des Ingénieurs, Cadres et Techniciens que nous sommes. Les modalités d'organisation de la journée de l'UGICT permet ces initiatives. Il restera à prévoir avec l'UNSES et l'INRA-CGT les modalités pratiques d'une manifestation ou d'un rassemblement parisien. En province, les camarades verront sur place les modalités les plus adéquates.

Dans la préparation du 15 novembre, la FERC branche recherche est reçue par le chef de cabinet de CURIEN le jeudi 27 Octobre à 10 heures, le compte rendu de cette entrevue aidera à la mobilisation.

La Direction des personnels du CNRS fait le bilan avec les organisations syndicales de tout ce qui s'est passé dans le cadre du statut concernant le reclassement, les concours, l'évaluation des ITA, le 4 novembre. Là encore, c'est une date pour marquer la volonté des personnels de voir aboutir leurs revendications notamment sur le reclassement et appuyer les propositions que nous ferons au cours de cette journée. Là aussi, un compte rendu sera fait pour aider à la mobilisation le 15 novembre et être un tremplin pour qu'enfin le mécontentement des personnels du CNRS et de l'INSERM s'exprime.

Nous aurons réussi notre CSN s'il contribue au développement de l'action. Cette partie du rapport a été adoptée par 33 pour et 2 abstentions.

La préparation des congrès.

Le débat du CSN s'est fait sur la base des propositions de la CE du 7 octobre et sur le fond des choses, à partir des décisions et textes issus de notre propre congrès.

● LE CONGRES DE L'UGICT

Deux projets de documents sont soumis au débat : l'un d'orientation et l'autre revendicatif.

Les grandes lignes de l'orientation développées par l'UGICT n'apparaissent pas contradictoires avec celles définies par notre syndicat.

On peut noter une certaine prudence en utilisant le terme entreprise plus clair que la notion d'établissement.

De même dans le chapitre 8 : "Des avancées dans la Fonction Publique" en 8-11 : "...l'organisation au niveau local des bases syndicales organisées est une transformation nécessaire pour concrétiser l'orientation de luttes conjointes avec l'ensemble des fonctionnaires et les autres salariés". C'est tout à fait le rôle de nos sections syndicales qui sont la base du syndicat national.

Cependant le contenu du document et la pratique de l'UGICT attirent un certain nombre de remarques, voire des critiques. Il est à noter que l'UGICT ne présente pas de rapport d'activité. Néanmoins, s'il y a un vote sur l'activité, compte tenu de l'attitude de l'UGICT dans le passé récent, notamment à l'égard de la reconnaissance de l'USCA, la délégation a reçu mandat de s'abstenir au vu du rapport d'activité.

Parmi les critiques il y a le manque d'une analyse suffisante sur les changements profonds qui sont en cours dans le monde du travail, les mutations dans la classe ouvrière par exemple.

A aucun moment, ni le document revendicatif, ni celui d'orientation, ne mettent en avant la nécessité d'une politique nationale de recherche et d'une planification budgétaire.

Une remarque générale maintenant : si, fort justement, les documents font la critique de la politique et de la gestion patronale, ils ne développent pas suffisamment les propositions de l'UGICT pour faire autrement. On se contente trop de dénoncer. Il ne faut pas en rester seulement à un appel incantatoire à la lutte où il n'y a pas, là non plus, de génération spontanée.

Pour mobiliser, il faut aussi donner des perspectives.

Si de ce point de vue, les textes définitifs n'étaient pas améliorés, ils pourraient apparaître défaitistes.

Sur ce point, à la suite du 10ème congrès de l'UGICT, il sera nécessaire que soient affinées les propositions faites.

On peut aussi relever des idées qui nous ont été fort critiquées dans un passé récent ex. :

2.1.11 - Mais le développement de la flexibilité engendre de nouvelles contradictions. Parce qu'elle destabilise et démotive les salariés, elle joue à terme contre la qualification et l'efficacité du travail et contre la productivité. Par conséquent, en tendance, elle diminue aussi les possibilités globales de profit et pousse le capital à accentuer sa pression pour le recul et l'éclatement de la société.

2.1.12 - Il est possible de faire prendre conscience que l'offensive de la flexibilité se situe au coeur des stratégies capitalistes : le caractère invivable de la situation résultant de la flexibilité est de nature à dévoiler le caractère inhumain des choix capitalistes.

2.1.13 - Ces contradictions sont autant de ferments pour les luttes destinées à enrayer l'offensive de la réduction des coûts sociaux et de la flexibilité."

Les contradictions, ferments pour les luttes : est-ce différent de ce que nous avons dit dans nos congrès : les contradictions engendrées par la crise sont des points d'appui pour les luttes.
Ce passage montre bien l'inanité des attaques contre le SNTRS-CGT portées par l'UGICT elle-même sur ce thème pendant ces derniers mois.
Cela montre bien que le problème est ailleurs.

Nous sommes prêts, quant à nous, à travailler avec la FERC dans l'UGICT, pour les questions qui nous concernent et plus particulièrement en matière de politique recherche, lors notamment de la préparation du CSRT.
Il faut que cesse l'ostracisme dont nous sommes victimes, avec d'autres syndicats de la Branche Recherche de la FERC et la FERC elle-même, de la part de l'UGICT.

Le CSN a mandaté la délégation pour intervenir dans ce sens au congrès de l'UGICT, et de voter positivement les documents d'orientation et revendicatif par : 32 pour, 2 contre, 2 abstentions.

Il a adopté les amendements suivants :

Amendement au document d'orientation de l'UGICT

Page 22

Réorganiser le chapitre 3.7 comme suit :

Commencer par :

Les politiques communautaires ont désormais intégré les activités de recherche.

Garder les chapitres 3.7.1, 3.7.4, 3.7.5, 3.7.6, 3.7.7.

Rajouter une partie du 3.7.9 sous la forme suivante à la fin du 3.7.7. :

" - à la mise en cause et à la restructuration des grands organismes nationaux de recherche publique."

Garder les chapitres 3.7.10, 3.7.11, 3.7.12.

Rajouter à la fin du 3.7.12 :

" ... et propose une autre logique, qui s'appuie sur une recherche publique de qualité, fondée sur le développement de l'expérience, de la compétence et des moyens financiers, matériels et humains dans les grands organismes publics, les établissements d'enseignement supérieur comme dans les entreprises nationalisées.
L'efficacité de ces investissements suppose en même temps une politique d'ouverture et de valorisation vers l'ensemble des secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de notre pays où elle constitue un vecteur essentiel de progrès.
Sur cette base du développement des potentialités nationales, des coopérations en Europe et dans le monde permettront de renforcer le développement économique."

Adopté par 35 pour et 1 abstention

Amendement au document revendicatif de l'UGICT

Créer un 2.2.4.2 bis :

" les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INRA, CEA, ...) sont des éléments constitutifs du dispositif national de

recherche en France. Tout affaiblissement de leur capacité compromettrait les capacités de redressement du pays. Ils sont des supports de l'exécution d'une politique nationale de recherche".

Commencer le 2.4.2 comme suit :

" développer la recherche, changer l'enseignement supérieur implique ..." (le reste sans changement).

adopté par 35 pour et 1 abstention

Concernant les statuts de l'UGICT

Les modifications statutaires visent à faire de l'entreprise le centre de gravité de l'activité avec des Unions Fédérales et Commissions Départementales UGICT. C'est le sens de la modification de l'article III des statuts de l'UGICT.

L'article VII modifie le mandatement des délégués actuellement par les syndicats ou Unions de syndicats. La modification de l'article VII vise à faire mandater les délégués par les organisations spécifiques constituées dans les services, établissements, entreprises en accord avec les CD et les UF sous la coordination de l'UGICT.

Selon que nous sommes considérés :

- comme organisations spécifiques d'ICTAM constituées dans les services, établissements, entreprises : nous sommes d'accord.
- ou comme une Union Fédérale que nous ne sommes pas : dire non aux modifications statutaires est le mandat qu'a reçu la délégation composée de G. MANDVILLE, A. CLORENNEC (NICE), G. DEVILLIERS (MONTPELLIER), C. LANG (BORDEAUX), un(e) camarade de l'INSERM et les membres de la CE sortante C. KARLIN et A. MONTINTIN.

Le coût prohibitif du congrès de l'UGICT, 1700 F par délégué, plus le transport, ne permet pas de remplir les 10 mandats délibératifs auxquels le syndicat avait droit : une motion du CSN a été adoptée, au cas où le coût du congrès ne serait pas négociable. Les candidatures du syndicat à la CE de l'UGICT sont G. MANDVILLE et C. KARLIN. La délégation et les candidatures à la CE ont été approuvées par :

32 pour, 1 contre et 3 abstentions.

● LE CONGRES DE L'UGFF

Deux documents nous sont soumis, l'un sur l'orientation et les revendications, l'autre sur le bilan de l'activité de l'UGFF.

Au delà des difficultés de lecture, dues à un verbiage souvent incompréhensible, et contrairement à ceux de l'UGICT, les documents proposés par l'UGFF heurtent de front et sur le fond les orientations qui sont les nôtres.

De plus, d'une façon générale, il y a peu de propositions claires. Il n'y a pas de réel programme revendicatif.

*** le rapport d'activité**

Il se caractérise surtout par une autosatisfaction, une autojustification des actes de la Direction de l'UGFF.

Il n'y a pas d'approche critique de son activité en ce qui concerne la période qui s'écoule entre les deux congrès.

Cela atteint des sommets encore inégalés lorsqu'elle donne sa version de la création de l'USCA. Elle y travestit la réalité de ce que nous avons vécu.

Le CSN s'est prononcé contre le rapport d'activité de l'UGFF.

* le document d'orientation

C'est un document qui nécessiterait d'être totalement réécrit aussi nous proposons des amendements sur des points essentiels de la démarche statutaire de notre syndicat pour avoir un débat clair sur quelques points de fond. Le CSN a eu un débat approfondi sur la qualification, les niveaux de qualification, la classification des corps, la rémunération ainsi que sur l'évaluation par métier. Cela a permis de se rappeler les principes de base de l'orientation revendicative. Les amendements adoptés rappellent ces principes de fond.

D'autre part, dans le texte d'orientation qui nous est proposé, n'apparaît à aucun moment ce que propose l'UGFF pour l'avenir et le développement des services publics. C'est tout de même un manque de taille.

Ensuite, il y a une longue dénonciation du statut de métier.

Il est juste de dénoncer ce risque, mais manquent là aussi des propositions claires.

La seule réponse de classe sur cette question est mettre en place un statut de corps liés à des niveaux de qualification.

Concernant les structures syndicales

Si l'UGFF prend en compte la situation, l'orientation proposée n'est pas clairement affichée.

Nous ne pouvons nous empêcher, au travers de notre expérience de ces dernières années, de douter de la validité de ce qui est avancé. Par exemple, dans la pratique, ce qui est dit au chapitre 917 du document d'orientation est faux, en regard même de ce que dit l'UGFF dans le rapport d'activité.

Je cite le 917 : *nous entendons plus que jamais respecter le principe établi au congrès du Mans : chaque organisation de l'UGFF décide de conduire (ou de ne pas conduire) ses propres évolutions à son rythme et en fonction de ses réalités*".

Les projets de structures horizontales devant conduire à une super fédération sont bien mis en oeuvre dans quelques départements (Eure,...) sous forme d'Union Syndicale Départementale. Il apparaît que cette structuration rampante se fasse sans que la direction de l'UGFF n'intervienne pour rappeler les décisions du dernier Congrès.

Ce texte, malgré les améliorations que nous proposons, restera vraisemblablement insatisfaisant.

Il heurte sur le fond, les orientations votées à notre 19ème congrès.

Le CSN a mandaté la délégation composée de J. OMNES, A. LABORIE, et R. TARANTOLA membre de la CE sortante de voter contre l'orientation par : 29 pour et 1 abstention, et propose à la CE de l'UGFF Jean OMNES : 27 pour, 3 abstentions.

Amendements au document préparatoire au congrès de l'UGFF

- 1) Les possibilités offertes par le statut général doivent être explorées pour bien prendre en compte les spécificités liées aux différents secteurs de la Fonction Publique, aux missions des établissements et aux qualifications qui s'y exercent. Il s'agit notamment du développement de statuts particuliers ainsi que de la recherche de dérogations susceptibles d'améliorer les garanties fondamentales.

C'est par ces améliorations continues que le statut général peut être capable de tenir compte de besoins et des évolutions d'une nation moderne et inhérents aux missions des services publics.

- 2) Une nouvelle grille de rémunération doit être mise en place. Pour l'établissement de cette grille le principe suivant doit être

retenu : un niveau de qualification doit correspondre à un niveau de classification et à un niveau de rémunération.

Le pouvoir d'achat pour tous les salaires et pensions doit être garanti par l'application d'une véritable échelle mobile assurant leur relèvement automatique et périodique en fonction de l'évolution réelle des prix.

- 3) Il faut assurer un déroulement de carrière minimum garanti pour tous. Cela suppose d'abord la levée de tous les barrages de grades dans les corps. Cela nécessite aussi une amélioration des débuts et des déroulements de carrières ainsi que des durées d'échelon de deux ans maximum.
- 4) La qualification est un ensemble de connaissances, de savoirs et de savoir-faire, de capacités d'analyse et de synthèse, d'initiatives et de responsabilités : toutes qualités propres à l'individu et mises en oeuvre dans son activité de travail. La définition des niveaux de classification doit s'appuyer sur les titres et diplômes nationaux de l'enseignement général et professionnel. La détermination des niveaux de qualification des individus doit se faire en prenant compte, outre leurs titres et diplômes :
 - . les connaissances acquises par l'expérience, sanctionnées ou non par un diplôme ou par un titre,
 - . la qualification acquise par la formation permanente,
 - . les responsabilités dans le travail,
 - . les spécificités liées aux missions des établissements et services.
- 5) Les tentatives d'individualisation des traitements se traduisent notamment par l'attribution différenciée des primes. Tant que les primes ne seront pas intégrées aux salaires, l'action est indispensable pour imposer la transparence dans ce domaine et faire cesser les tentatives d'individualisation.
- 6) Supprimer la dernière phrase du chapitre n°378.
- 7) Pour tenir compte de la situation particulière des agents qui ont été titularisés après une période de non-titulariat prolongée, il est nécessaire de déroger aux règles du code des pensions : la validation pour ces agents doit être gratuite.
- 8) Le reclassement d'un agent à un corps supérieur doit se faire au moins à indice comportant un traitement égal ou immédiatement supérieur et permettant un déroulement de carrière au moins égal

Amendements 1, 2, 4, 6, 8 adoptés par 29 pour, 1 abstention

Amendements 3 et 5 adoptés par 28 pour, 2 abstentions

Election au Bureau National

Afin de mieux coordonner l'activité des élus au CA du CAES, le CSN a élu Pierre MERVILLE au Bureau National.

Création du syndicat CGT de l'USTL.

Le CSN a adopté une motion par :
29 pour, 2 contre, 4 abstentions,
concernant la situation à l'USTL de Montpellier.

**MOTION ADOPTÉE PAR LE CSN
CONCERNANT LA SITUATION A L'USTL DE MONTPELLIER**

Le CSN du SNTRS-CGT, réuni les 25 et 26 octobre 1988 a débattu de la situation issue de la création d'un syndicat CGT de l'USTL de MONTPELLIER.

Il fait siennes les appréciations portées par la C.E. contenues dans la lettre adressée, le 22 septembre 1988, aux adhérents de la section SNTRS-CGT de l'USTL.

Il réproouve fermement l'attitude de ceux qui, après avoir été désapprouvés par la majorité du 19ème Congrès sur la question des structures syndicales, ont décidé de créer leur propre structure, le syndicat CGT de l'USTL, en contradiction avec les orientations du SNTRS-CGT.

Il attire l'attention sur la gravité de cette situation et sur les risques d'une telle pratique qui pourrait mener, à terme, à l'éclatement du Syndicat National. Et, par conséquent à l'affaiblissement du rapport de force au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Il rappelle la proposition faite à plusieurs reprises, notamment au cours du congrès de la FERC. Afin d'assurer la coordination nécessaire des syndicats de la CGT sur un même site, d'autres solutions existent, parmi lesquelles : la mise en place d'une Union Locale de site.

Le CSN appelle les adhérents de la section SNTRS-CGT à reconsidérer leur position en ce sens.

Le CSN les invite à poursuivre le débat avec la Direction Exécutive du Syndicat dans le respect des règles de fonctionnement du SNTRS-CGT.

Adoptée par 29 pour, 2 contre, 4 abstentions.

AIDER NOTRE CAMARADE JEAN BLOYET

Notre camarade Jean BLOYET est hospitalisé depuis de longs mois maintenant. Le traitement de sa maladie requiert une quantité importante de "plaquettes" dont l'Hôpital Saint-Antoine a un besoin urgent : de nouveaux donneurs compatibles sont nécessaires.

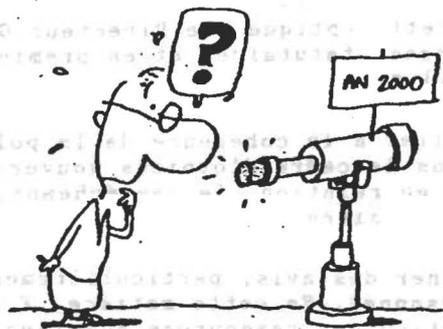
Les prélèvements sont effectués par Cytaphérèse au

Centre National de Transfusion Sanguine
53 Boulevard Diderot
Paris 12° (Métro Diderot)
Tél: 43 07 47 28 Poste 224

Lors de la prise de rendez vous il faut spécifier "pour Jean Bloyet" car un examen préalable est nécessaire. Cet examen comporte un entretien avec le médecin du centre, une analyse sanguine, un électrocardiogramme. La durée de la Cytaphérèse est de 2h30 à 3h.

Les heures d'ouverture du centre sont :
8h à 17h. du lundi au vendredi.
8h à 13h le samedi

AU CNRS...



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS - 13 SEPTEMBRE 1988

Ce conseil comportait, pour moi tout au moins, une singularité tout à fait originale : il avait été convoqué par le Directeur Général démissionnaire avec un ordre du jour rédigé par celui-ci et se tenait sous la présidence du nouveau directeur.

Il avait à son ordre du jour :

- I. — Approbation du compte rendu de la réunion du 20 mai 1988.
- II. — Informations générales.
- III. — Bilan de la session de printemps 1988 du Comité National.
- IV. — Point sur les concours de recrutement dans les corps de chercheurs.
- V. — Répartition des emplois de chercheurs ouverts par le décret d'avance du 10/6/88.
- VI. — Principes communs d'évaluation de la qualité des recherches et des chercheurs.

Cette journée de réunion fut sans anicroche dans un climat de consensus serein, et cela malgré la composition que l'on sait, en particulier dans le collège "A".

L'exposé introductif du nouveau Directeur, François KOURILSKY, concernant la politique qu'il désirait mener comportait tous les éléments propres à rassurer l'assemblée.

François KOURILSKY s'est placé dans une perspective de renforcement de la cohérence du CNRS et de son rôle :

. au plan international :

- création de l'Europe scientifique

. au plan national :

- développement de la valorisation des recherches mais aussi de la diffusion de la culture
- participation à la rénovation de la recherche universitaire avec la création d'une Direction de la politique régionale et des relations avec les Universités (Mme Paye-Jeanneney) qui travaillera en collaboration avec la Direction de la recherche au MEN (M. Combarrous).
- assouplissement, modernisation, adaptation des modes de fonctionnement du CNRS, au besoin en remaniant les textes qui le régissent ; l'administration, la gestion des moyens financiers et humains seront revus : l'accent est mis sur le rôle des ITA et sur la Formation Permanente.

Dans cette optique, le Directeur Général compte s'appuyer sur les instances statutaires et en premier lieu sur le Conseil Scientifique dont il a rappelé les missions :

- Veiller à la cohérence de la politique scientifique du CNRS et ce dans le cadre d'options gouvernementales dont il n'est pas maître et en relation, le cas échéant, avec les autres EPST et les Universités.
- Donner des avis, particulièrement en matière de recrutement de personnel. En cette matière, F.KOURILSKY veut subordonner la gestion des ressources humaines, comme tous les autres problèmes, à la réalisation d'une politique scientifique.

Le Directeur Général va s'attacher à valoriser la place du CNRS dans la recherche nationale par une large politique d'information. Dans ce cadre, il favorisera la création d'un outil statistique puissant et fiable, actuellement à l'étude au MRT. Les indicateurs fournis seront indispensables au CNRS pour élaborer sa prospective.

François KOURILSKY a souhaité que le Conseil Scientifique assure totalement ses missions de façon active et pas seulement en tant que donneur statutaire d'avis. Il veillera à ce que chaque réunion comprenne un "point de fond" à étudier et sera attentif à toute remontée d'information.

Comme à l'ordinaire dans les commissions du Comité National ou autres conseils, il ne comportait pas de point particulier concernant les personnels non chercheurs, il en fut cependant amplement question non seulement à l'occasion de mes interventions ou celles de la camarade ITA élue SGEN, mais aussi parce que F.KOURILSKY dans son exposé concernant la gestion des ressources humaines a longuement parlé de la fonction des ITA. C'est donc lors du point VI relatif à l'évaluation de la qualité de la Recherche et des Chercheurs, dont le rapporteur désigné par le Directeur Général était Ari DWORKIN (élu B SNCS), que j'ai parlé de nos catégories.

Lors de cette discussion j'ai évoqué "le serpent de mer" que constitue l'"Evaluation des Ingénieurs de Recherche" sans qu'aucune application positive n'ait jamais eu lieu. C'est pourquoi, avec mandat de la dernière commission exécutive de notre syndicat, je me suis contenté d'intervenir dans ce débat pour déclarer :

- 1 - Qu'il existait bien au niveau des Ingénieurs de Recherche des projets d'évaluation comportant des rapports d'activité du même type que les chercheurs, mais que personne n'en connaissait jusqu'à ce jour l'utilité ni les retombées sur les carrières et les promotions.
- 2 - Qu'il existait également un outil d'évaluation au CNRS concernant toutes les catégories d'ITA, lequel avait nécessité un énorme travail de l'administration, des laboratoires et de notre syndicat pour effectuer le bilan des déclassements dans les corps des ITA ; que ce bilan n'avait jamais été exploité, ce qui avait créé parmi les personnels ITA une profonde désillusion et un découragement qui nous amenait à poser la question suivante :

- QUELLE EVALUATION ET POUR QUOI FAIRE ?

Dans la foulée j'ai également posé la question du rôle des ITA dans les instances statutaires : représentativité au Comité National et dans les jurys de concours, participation dans l'évaluation des candidats (rôle scientifique important nié actuellement aux élus ITA dans les nouveaux statuts). Cette intervention, assez curieusement, n'a été reprise que par des élus "A" (dont l'on connaît la tendance politique) et jamais il n'avait été autant question de "démocratie" dans leurs discours qu'à cette session, ces intervenants traitèrent largement de la situation dramatique des ITA, les carrières, la formation, leur rôle dans les laboratoires, j'en passe et des meilleurs, j'étais tout simplement médusé de constater l'intérêt que portent à nos catégories ces hauts personnages, patrons de laboratoires ayant des responsabilités importantes qui ont, tout de même, eu le temps et l'occasion de s'emparer de ces multiples questions depuis les longues années qu'ils gravitent dans les allées du pouvoir autour des lieux de décision...

Le Directeur Général est intervenu assez longuement sur le statut des ITA dans les laboratoires, leur fonction, la réflexion qui s'impose sur le rôle des ITA, responsabilités, carrières etc... Une cellule de réflexion devrait être mise en place dès Octobre, dans laquelle les ITA seront appelés à travailler. A ce propos, F. KOURILSKY a insisté pour que les élus ITA acceptent de participer à cette réflexion, nous en serions avisés en temps utile, à suivre !

Dans ce domaine je ne peux résister à l'envie de vous livrer le contenu d'un article consacré à F.KOURILSKY paru dans le numéro d'"Expansion" du 9 Septembre 1988 : *Le nouveau Directeur Général du CNRS y donne les raisons de ses nombreuses visites de laboratoires depuis sa prise de fonction, c'est une raison éthique dit-il : "La biologie a montré que, grâce aux neuromédiateurs, l'activité cérébrale ne se localise pas seulement dans la tête". Ce principe il veut d'ailleurs le généraliser : les 10700 cerveaux du CNRS phosphoreraient mieux s'ils avaient un peu plus d'estime pour les 15000 ingénieurs, techniciens et administratifs qu'ils côtoient...*

Je me pose tout de même une interrogation sur la formulation de ce principe : maladresse de F.KOURILSKY ou mauvaise traduction du journaliste, le corps des personnels du CNRS ne comporterait que 10700 cerveaux, les non chercheurs en seraient-ils démunis ?

Revenons au Conseil Scientifique. Les projets du D.G. ne manquent pas d'ambition et comportent effectivement des réponses à nombre de nos questions, attendons la mise en oeuvre de ce vaste programme de rénovation, mais pour ma part je suis assez inquiet sur la manière dont sera traité le problème des ITA.

Je suis intervenu également sur le manque d'information et de documents de travail avant les réunions, la demande n'a pas obtenu d'échos compte tenu du caractère exceptionnel de cette réunion, la première avec le nouveau directeur.

Le conseil s'est séparé avec la proposition de traiter lors de chaque conseil un problème de fond : prochain sujet "LE CNRS FACE A L'EUROPE" sur lequel doit plancher, d'ici la prochaine réunion qui se tiendra aux alentours du 15 Novembre, un groupe de travail constitué de volontaires. Si parmi nos adhérents quelques bonnes volontés intéressées par ce thème désirent apporter leur contribution écrite ou orale, (lors d'une réunion) d'ici le 15 Novembre, ce serait bien venu.

Le 25 Septembre 1988.

Alain CLORENNEC

Elu SNTRS-CGT au Conseil Scientifique du CNRS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS DU 29 SEPTEMBRE 1988



La réunion du Conseil d'Administration du CNRS du 29 septembre 88 était la première qui se tenait en présence du nouveau directeur général, François Kourilsky. L'ordre du jour a porté principalement sur les objectifs qui lui ont été assignés par le Ministre de la recherche H. Curien, sur la politique européenne du CNRS, et sur la situation dans le secteur "Mathématiques, Physique de Base".

1) Les objectifs fixés à F. Kourilsky par le Ministre H. Curien :

Le nouveau directeur général a exposé aux administrateurs, dans une déclaration liminaire, et dans ses réponses aux questions qui lui furent posées, à la fois les objectifs assignés au CNRS par le gouvernement et quelques principes d'action sur lesquels il voulait s'appuyer pour les mettre en oeuvre.

Les objectifs sont au nombre de cinq :

- 1- Réaffirmer la cohérence et l'unité du CNRS ;
- 2- Développer son rôle dans la construction de l'Europe scientifique ;
- 3- Poursuivre, en complément de sa mission dominante de recherche fondamentale, les missions de diffusion et de valorisation des connaissances ;

Il ne s'agit pas, selon lui, de prendre la place de la recherche industrielle, mais d'organiser le transfert des connaissances scientifiques pour la formation des cadres et pour les applications de

la recherche. L'effort antérieur sera poursuivi "en complément de la recherche fondamentale, et non en prélevant sur ses moyens".

- 4- Contribuer à la rénovation de la recherche universitaire ;

Il s'agira sur ce point d'organiser la concertation : le partenariat et la mise en commun de certains moyens avec la direction de la recherche du MN, poste auquel M. Combarous vient d'être nommé.

- 5- Adapter, assouplir et moderniser le fonctionnement du CNRS.

Les principes de travail du nouveau directeur général seront les suivants :

- Analyser, observer, évaluer, pour savoir avant d'agir.

F. Kourilsky fait pleinement confiance au Comité National pour la micro-évaluation, en regrettant toutefois que faute de pouvoir nettement récompenser les résultats positifs, il lui soit difficile d'imposer des sanctions ou des interventions en cas de résultats insuffisants. Mais il estime nécessaire d'avoir des moyens de macro-évaluation pour les fonctions et procédures internes de l'établissement (ex-délais de recrutement des ITA, circuits de communication interne, etc...). Pour cela, il se propose de créer une activité permanente d'audit, pour laquelle il pourrait avoir recours à des personnalités extérieures au CNRS.

-- Minimiser autant que possible les obstacles bureaucratiques, par une approche très concrète et pragmatique de ce problème.

Dans un deuxième temps, des modifications de textes pourraient être demandées au Ministre pour aller plus loin dans ce sens.

-- Réformer la gestion comptable et financière du CNRS, pour mieux suivre l'évolution des coûts.

-- Enfin (mais ce n'est pas le moins important) appliquer une gestion moderne des ressources humaines du CNRS.

Le DG est convaincu que les structures du CNRS sont radicalement différentes de celles d'une entreprise. Il "sait" que son programme ne pourra se réaliser qu'en liaison avec le personnel et compte s'appuyer sur toutes les formes de concertation. Dans l'immédiat, son action portera sur deux points : renforcer rapidement les moyens de la formation permanente, qui sont notoirement insuffisants (il annonce à ce sujet la construction de centres de formation avec hébergement à Cergy, Gif et Nice).

Une seconde préoccupation à court terme est d'améliorer les moyens d'évaluation des carrières du personnel.

M. Kourilsky termine son intervention en annonçant la création d'une nouvelle direction au CNRS, confiée à Mme Florence PAYE, qui sera chargée de coordonner les coopérations du CNRS avec les universités et avec les régions.

Au cours de la discussion sur ces perspectives d'action, le Président C. Fréjacques annonce que M. Demallie quittera fin octobre la direction du secteur des sciences de la vie, tandis que M. Favard conservera un an de plus la direction du secteur Chimie.

Dans une brève intervention, R. Varin déclare apprécier l'intervention qui est bien dans le ton des "enfants chéris de la République".

C'est mieux que le "bûcher" auquel certains nous vouaient... Cependant, il estime que les problèmes de fond demeurent : le principal obstacle est particulièrement celui des "ressources humaines", il suffit de se rapporter au dernier CA relatif aux ITA. Il est douteux que le CNRS puisse participer à la rénovation de la recherche française dans les meilleures conditions avec des personnels sous-payés, et des perspectives de carrières aussi médiocres, sans compter la quasi impossibilité dans laquelle il se trouve d'embaucher des jeunes ingénieurs ou techniciens de haut niveau.

A propos de la formation permanente au CNRS, R. Varin se félicite que celle-ci soit clairement affichée comme une priorité, mais il émet une réserve sur la proposition d'affecter l'essentiel de la rallonge budgétaire à des opérations immobilières. Sans contester la nécessité pour le CNRS, de s'équiper, il demande où cette proposition a été débattue et avec qui ?

Les chiffres de base du budget du CNRS pour 1989 :

240 créations de postes chercheurs, 106 créations de postes ITA.

77 transformations CR1/DR2.

5,2 % d'accroissement des crédits hors personnel.

2) La politique européenne du CNRS :

Le débat est préparé par une introduction du directeur de la DRCI. Les actions principales du CNRS sont actuellement :

-- l'ouverture d'un bureau à Bruxelles pour aider les chercheurs et les formations dans leurs contacts avec la CEE.

-- un appui à la constitution de réseaux européens de laboratoires ;

-- l'affectation de moyens spécifiques pour favoriser ces actions.

Marc Ollivier exprime un certain nombre d'observations à propos du dossier adressé

aux administrateurs pour préparer le débat :

--- Il ne met pas suffisamment en relief les caractères spécifiques du programme cadre de l'Europe des 12 pour la recherche, par rapport aux formes anciennes et variées de coopération scientifique entre tous les pays européens (y compris ceux dits "de l'Est").

--- surtout ce rapport postule un "dépérissement" des structures nationales de gestion de la recherche, qui se trouveraient "coincées" entre une politique de l'Europe des 12, et les politiques régionales. Marc Ollivier exprime sa conviction que cette prédiction n'est pas réaliste, car l'émergence d'une politique européenne et de politiques régionales forcément très diverses nécessiteront, au contraire, à son avis, un renforcement des structures nationales pour l'orientation, la coordination et l'évaluation de la politique scientifique.

En ce qui concerne la politique européenne du CNRS, Marc Ollivier regrette que le dossier ne situe pas cette politique par rapport aux missions de l'établissement. Il souhaiterait qu'elle se fasse plus dynamique et plus active. Il serait souhaitable, par exemple, que le CNRS intervienne auprès de la CEE pour que le programme Science, destiné à soutenir des projets de coopération en recherche fondamentale, s'étende à la totalité des champs scientifiques et pas seulement à ceux des sciences dites exactes.

Enfin, Marc Ollivier estime que le CNRS devrait lutter avec énergie contre l'idée qui se répand chez nombre de scientifiques, selon laquelle le financement européen pourrait suppléer les moyens nationaux défaillants. L'expérience montre, en réalité, sur les IGE par exemple, que la recherche française ne pourra profiter avec succès de la coopération européenne que si elle s'appuie sur une base nationale suffisamment puissante.

Au cours de la discussion, le

docteur CHAMBON tient à relativiser "le miroir aux alouettes" de la CEE. Il souligne que l'évaluation des travaux de recherche par Bruxelles est très mauvaise, sinon inexistante. Selon lui, la France devrait être très attentive à faire prendre en compte ses programmes scientifiques par la CEE, et ne pas mythifier la mobilité : celle-ci n'est valable que si elle est scientifiquement utile. Sinon, il faut la refuser.

Dans le prolongement de l'intervention de M. Ollivier, R. Varin partage les critiques sur les faiblesses du document. A son avis, on doit connaître préalablement quelle est la stratégie gouvernementale en matière d'Europe scientifique, plus précisément quelle place veut-on pour la France ? et par voie de conséquences, quel rôle le CNRS doit-il y jouer ?

A ceci s'ajoutent les disparités dans les formes d'organisation de la science entre pays européens, et les inquiétudes qui naissent des différences de statut entre les personnels, sans compter l'existence de projets d'harmonisation "vers le bas". Pour l'instant, l'Europe, au niveau du CNRS, apparaît comme une série d'astuces et de recommandations pour frapper à la bonne porte des instances de Bruxelles, pourquoi pas, mais c'est un peu court.

Richard VARIN a demandé également si le CNRS, comme l'INSERM, est prêt à faciliter les contacts intersyndicaux en Europe.

Le DG estime que le CNRS doit se préparer à l'application de l'Acte Unique Européen, qui prévoit explicitement le développement d'une politique scientifique européenne à plus long terme, il pense que si cette politique continue à se construire sur la base des thèmes finalisés, comme actuellement, elle ratera 80 % de son objectif, car la recherche fondamentale ne se stimule pas par thème. Il se déclare prêt à renforcer son appui aux réseaux scientifiques européens, sans

PRIMES

attendre les stimulations de Bruxelles. Pour la mobilité, il reconnaît que le CNRS a peu de moyens d'action, étant donné la faiblesse relative des salaires et des carrières français par rapport aux autres pays européens (exceptée la Grande Bretagne).

3) La situation du MPB :

Après l'exposé du directeur scientifique, M. Thoulouze, Marc Ollivier a insisté sur quelques problèmes que les chercheurs du secteur ressentent comme particulièrement sensibles :

-- pour les mathématiques, les préoccupations principales sont :

. de recruter de jeunes chercheurs sur des postes stables,

. de s'opposer à la politique de soutien sélectif des laboratoires car dans leur discipline, la notion de laboratoire d'excellence n'est guère applicable,

. de faire en sorte que la communauté scientifique soit entendue de la direction (par exemple lorsque la commission donne son avis sur la répartition des moyens aux labos).

-- En ce qui concerne les physiciens, ils sont sensibles à plusieurs causes de dégradation de la qualité du travail scientifique :

. l'insuffisance des créations de postes et des promotions qui empêche la stabilisation de jeunes chercheurs et démotive les plus anciens.

la trop faible part des crédits propres des laboratoires et la prédominance excessive des financements programmés handicapent sévèrement le fonctionnement de la recherche fondamentale. A Orsay, par exemple, 60 à 70 % des crédits sont programmés de l'extérieur, 30 à 40 % seulement sont des moyens propres consacrés pour moitié à des frais fixes. Cette situation tend à faire disparaître toute politique scientifique propre aux laboratoires.

L'impossibilité d'embaucher des ITA, et notamment des ingénieurs, à la fois par manque de postes et du fait des salaires ridiculement bas.

Les physiciens insistent sur la nécessité de disposer d'une base d'appui scientifique nationale solide pour pouvoir bien utiliser les TGE ou les programmes européens.

A l'issue de la discussion sur le secteur MPB, le directeur scientifique annonce la création d'un poste de directeur adjoint pour les mathématiques doté d'un budget spécifique.

RICHARD VARIN - MARC OLLIVIER
ELUS AU C.A. DU CNRS

PRIMES

Monsieur le Directeur,

Nous vous avons écrit le 29 septembre pour vous demander une réunion sur la répartition du crédit prime, comme cela s'est fait dans un passé pas très lointain.

Lors de notre entrevue, le 23 septembre, avec le Directeur Général, celui-ci avait donné un avis favorable à la tenue de ce type de réunion.

Nous regrettons qu'elle n'ait pu encore avoir lieu et que la circulaire prime du deuxième semestre perpétue l'injustice.

Comme vous le savez, les Ingénieurs d'Etudes nouvellement recrutés comme les ex IB et ex IB bis devraient percevoir le crédit prime de 16 % de l'indice de référence au lieu des 13,75 % actuellement. Le CNRS est le seul EPST à pratiquer de la sorte, les IE dans les autres EPST comme à l'Université perçoivent une prime à 16 %.

Ce que vous reprenez aux Ingénieurs d'Etudes sert à verser des surprimes discriminatoires entre les laboratoires et les personnels. C'est inadmissible.

Nous vous demandons de verser la prime prévue par les décrets et arrêtés pour les Ingénieurs d'Etudes du CNRS et de considérer les propositions du Directeur de Laboratoire concernant les Ingénieurs d'Etudes, non pas sur la base donnée dans la circulaire -7063,65 pour les IE2 et 7192,08 pour les IE1- mais sur la base de 8219,52 (16 % du traitement brut de l'indice 377) pour les IE2 et IE1 (hors ex 3A).

Dans l'attente d'une suite favorable,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
1^{er} SEMESTRE 1988

TITULAIRES			CONTRACTUELS		
GRADES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE	CATEGORIES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE
INDEMNITE FORFAITAIRE					
CAR1	3660.00	5490.00			
CAR2	3660.00	5490.00	0D	3660.00	5490.00
AAR PRINC.	3660.00	5490.00			
AAR1	3660.00	5490.00			
AAR2	3660.00	5490.00	1D	3660.00	5490.00
SAR1	3660.00	5490.00	2D	3660.00	5490.00
SAR2	3660.00	5490.00	(indice >= 347:		
SAR3	3660.00	5490.00	3D	2928.00	4392.00
(indice >= 341:			(indice >= 341:		
HEURES SUPPLEMENTAIRES					
			2D	3660.00	5490.00
			(indice < 347):		
SAR3	3660.00	5490.00	3D	2928.00	4392.00
(indice < 341):			(indice < 341):		
AJA1	2856.12	4284.18			
AJA2	2856.12	4284.18	4D	2861.33	4292.00
			5D	2861.33	4292.00
AGA1	2790.72	4186.08			
AGA2	2790.72	4186.08	6DBis	2703.48	4055.22
AGB1	2790.72	4186.08			
AGB2	2790.72	4186.08	6D	2703.48	4055.22

le 10 novembre
le SNTRS-CGT
a adressé
la lettre
ci-contre
au Directeur
du Personnel
du
CNRS.

PRIMES

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 2eme SEMESTRE 1988

TITULAIRES						CONTRACTUELS					
GRADE	PRIME MOYENNE:1/3 (3/3)	MODULABLE: (1/3)	MONTANT EXCEPTIONNEL:	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.	CATEGORIE	PRIME MOYENNE:1/3 BRUTE(3/3)	MODULABLE: BRUT(1/3)	MONTANT EXCEPT. BRUT	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.
IRO	15959.36	5319.79	28926.34	29923.80	44885.70	0A	17485.52	5828.51	31692.51	32785.35	49178.03
IR1	13779.12	4593.04	24974.66	25835.85	38753.78	1A	15109.04	5036.35	27385.14	28329.45	42494.18
IR2	10443.36	3481.12	18928.59	19581.30	29371.95	2A(sch 7 a 9)	11468.08	3822.69	20785.90	21502.65	32253.98
IE1	7192.08	2397.36	11301.84	12329.28	18493.92	2A(sch 1 a 6)	11468.08	3822.69	14335.10	17202.12	25803.18
IE (ex 3A)	9811.12	3270.37	12263.90	14716.68	22075.02	3A	10748.56	3582.85	13435.70	16122.84	24194.26
IE2 (ex 1B-1Bbis)	7063.65	2354.55	11430.27	12329.28	18493.92	1B	7750.74	2583.58	7750.74	10334.32	15501.48
IE2	7063.65	2354.55	11430.27	12329.28	18493.92	1Bbis	7194.78	2398.26	7194.78	9593.04	14389.56
AI	6164.64	2054.88	6164.64	8219.52	12329.28						
T1	5641.38	1880.46	5641.38	7521.84	11282.76	2B	6180.96	2060.32	6180.96	8241.28	12361.92
T2	5036.34	1678.78	5036.34	6715.12	10072.68						
T3	5036.34	1678.78	5036.34	6715.12	10072.68	3B	5526.90	1842.30	5526.90	7369.20	11053.80
AJT1	4284.18	1428.06	4284.18	5712.24	8568.36						
AJT2	4284.18	1428.06	4284.18	5712.24	8568.36	4B	4660.26	1553.42	4660.26	6213.68	9320.52
						5B	4496.76	1498.92	4496.76	5995.68	8993.52
AGT1	4186.08	1395.36	4186.08	5581.44	8372.16						
AGT2	4186.08	1395.36	4186.08	5581.44	8372.16	6B	4055.22	1351.74	2027.61	4055.22	6082.83
						7B	3957.12	1319.04	1978.56	3957.12	5935.68

SOLIDARITE INTERNATIONALE...

SERVICE TELEX

SNTRS-CGT
25 RUE DE CHEVREUSE
(91400)ORSAY



SUITE SEVERES PERTES MATERIELLES CAUSEES PAR CYCLONE
SOLLICITONS AIDE IMMEDIATE POUR PEUPLE NICARAGUA ET 5000
ENSEIGNANTS CONCERNES VOUS DEMANDONS ENVOYER AIDE
AMBASSADE NICARAGUA OU COMPTE SOLIDARITE FISE NO
9685-1564-0022 OU DIRECTEMNT ANDEN APARTADO 413
MANAGUA NICARAGUE
SECRETARIAT FISE

COL 5000 9685-1564-002 413
25 91400

**VOTRE COTISATION**

La fin de l'année arrive...
VERSEZ SANS ATTENDRE, à la Trésorerie
Nationale les sommes collectées.
N'oubliez pas de faire parvenir vos talons
de cartes 88...

Vous pouvez toujours vous inscrire au
P.A.C. (Prélèvement automatique des
cotisations)

25MI199